



**ACTUALITÉ**

Grand emprunt  
et petites manœuvres



**MONDES UNIVERSITAIRES**

SOS Palais de la Découverte !



**METIER**

Une assemblée générale tonique



**ENTRETIEN**

Robert Kandel

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 580 DÉCEMBRE 2009

# e s n e s u p



**DOSSIER**

## Diversité, solidarité, unité



**Banque coopérative, la CASDEN Banque Populaire place la solidarité et la réciprocité au cœur de sa démarche et la conception de son métier.**

Elle présente une alternative au modèle bancaire classique en proposant aux personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture une offre d'épargne leur permettant de trouver des solutions de financement sur mesure.

Fidèle à ses principes, la CASDEN a tout naturellement choisi le Groupe Banque Populaire, il y a 35 ans, comme partenaire. Elle peut ainsi offrir à ses Sociétaires tous les services bancaires de gestion au quotidien dans les agences Banque Populaire.

Aujourd'hui plus d'un million de Sociétaires partagent les valeurs fondatrices de la CASDEN : solidarité, confiance, engagement.

A travers l'original "**Programme 1, 2, 3 CASDEN**" le Sociétaire, en épargnant, accumule des "Points" et obtient des crédits à des taux exceptionnels.

Son offre comme son fonctionnement sont construits autour d'une éthique et des principes mutualistes qui privilégient des valeurs de solidarité.

**Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition**

■ coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

**Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**



# 2009 une mobilisation exemplaire... ...2010 de nouveaux rendez-vous contre la politique du gouvernement

→ par Stéphane Tassel,  
Michelle Lauton

« *Vraiment, sur l'enseignement supérieur, sur la recherche, sur l'innovation, 2009 sera l'année de l'action et de la réforme* ». C'est en ces termes que Nicolas Sarkozy a conclu le 22 janvier dernier son discours de lancement de la « Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation ». Au scandaleux mépris à son égard, la communauté scientifique a su répondre en déclenchant une lame de fond de contestation sans précédent dans l'enseignement supérieur et la recherche dont les effets déborderont au-delà de la seule année 2009. **Si les mobilisations** ont permis d'infléchir les choix gouvernementaux, la communauté universitaire a pris toute la mesure de leur nocivité, exigeant de vraies réponses à leurs revendications. La surenchère autour de l'Université en cette période préélectorale ne doit pas nous détourner de l'essentiel. Loin de se contenter d'aménagements à la marge des choix imposés à la communauté universitaire (pacte recherche, loi LRU et ses responsabilités et compétences élargies, loi mobilité, formation des enseignants...) ou d'un seul retour en



arrière, il relève de sa responsabilité d'avoir des perspectives ambitieuses pour l'enseignement supérieur.

**La réforme du lycée**, celle de la formation des enseignants, ou de l'Université, dans une grande cohérence, engagent un bouleversement sans précédent du service public d'éducation, dont les enjeux sont considérables pour l'avenir des jeunes et de toute la société. 2010 ne devrait pas échapper à son lot de nouvelles attaques gouvernementales. Se profilent déjà des modifications liées aux statuts des PRAG et PRCE, la déstructuration du tissu universitaire, la réforme des retraites... Rien n'est inéluctable ! Rassemblés, organisons les prochains rendez-vous de nos mobilisations ! Saisissons-nous des prochains scrutins au CTPU et au CTPMESR pour montrer notre exigence d'un changement de politique ! Participons aux États Généraux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche !

Bonnes fêtes de fin d'année !

## ACTUALITÉ 4

- L'appel des historiens
- Grand emprunt et petites manœuvres
- Le congrès de la CGT

## MÉTIER 7

- Une assemblée générale tonique

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Administration économique et sociale (AES)
- Formation des enseignants : quel rôle pour la recherche ?
- Décret CNRS : une volonté de déstructuration
- SOS Palais de la Découverte !

## DOSSIER 9

### Diversité, solidarité, unité

Accaparement, détournement, instrumentalisation, enfermement... sont des mots-clés d'une salubre réplique à la grenade dégoupillée par N. Sarkozy, dénommée identité nationale. Cette opération est le fait d'une droite décomplexée sur l'envolée des inégalités, le chômage, l'incrimination des mouvements sociaux, les dérives sécuritaires... Elle est prompte à ethniciser la question sociale pour mieux l'occulter et briser les solidarités. Mais le mouvement social s'organise.



© Eric Lagard  
Strat ou associés, Ve la France 1, de Mohamed Pouéhi

## ENTRETIEN 20

- avec Robert Kandel

## INTERNATIONAL 21

- Mobilisation dans les universités en Europe
- AG de l'IE/CSEE
- Stop à la répression en Tunisie

## CULTURE 22

- Savoirs partagés et pensée libre

## SNESUP.COM 23

- Résultats du vote SNESUP pour le Congrès national de la FSU

Au centre de ce numéro,  
4 pages concernant  
les élections CTPU-CTPMESR

## ÉPHÉMÉRIDE

### 4 JANVIER

**Début du vote par correspondance** du CTPU

**Congrès départementaux de la FSU**

### JEUDI 7 JANVIER

**Commission Administrative Nationale**

### SAMEDI 9 JANVIER 2010

**Manifestation nationale des sans papiers** - départ de la rue Baudelique

### LUNDI 18 JANVIER

**CNESER**

### LUNDI 18 JANVIER

**Début des réunions du CNU** pour les qualifications (voir calendrier sur site du SNESUP : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr))

### 19 JANVIER

**VOTE CTPMESR**

dans les établissements

### 23 JANVIER

**Initiative française du Forum Mondial Sciences et Démocratie (FMSD)**, à Paris à la Bourse du Travail.

### DU 25 AU 28 JANVIER

**Forum de Porto Alegre** : les 10 ans du FSM



# L'appel des historiens

→ par Bernard Legras, professeur d'histoire ancienne à l'université Paris 1

Dans le secondaire comme dans le supérieur, ce sont les sciences humaines et l'esprit critique qu'il s'agit de défendre.

La réforme de l'enseignement de l'histoire dans les lycées voulue par le Ministère de l'éducation nationale aboutit à une spectaculaire régression. En transformant en option dans les terminales scientifiques la formation en histoire et en géographie, ce n'est pas seulement une discipline qui est touchée, mais aussi les principes même qui fondent depuis Jules Ferry l'école de la République. Il faut rappeler avec force que les sciences historiques fondent certes un savoir, mais qu'elles stimulent aussi la raison critique. L'heure ne devrait pas être à la transformation en option de cette matière, mais à sa programmation en Terminale pour toutes les filières du baccalauréat, afin d'assurer à tous les lycéens une meilleure éducation citoyenne, et d'augmenter leur chance de réussite en Licence et au-delà. La suppression de cet enseignement obligatoire obéit à une logique économique

qui permettra de limiter le recrutement des futurs enseignants dans le cadre de la RGPP. Elle remplit implicitement un autre objectif : remettre en cause la place des Sciences humaines et sociales dans le cursus éducatif. Cette politique d'affaiblissement du contenu des enseignements en SHS trouve son équivalent dans le supérieur avec la mise en cause des mémoires de recherche par la mastérisation de la préparation des concours de recrutement. Cet Appel lancé par l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG) a reçu le soutien des quatre associations d'historiens de l'enseignement supérieur : Antiquisants (SOPHAU), Médiévistes (SHMESP), Modernistes (AHMUF) et Contemporanistes (AHCESR). ●

▼  
L'heure ne devrait pas être à la transformation en option de cette matière, mais à sa programmation en Terminale pour toutes les filières du baccalauréat  
▲

qui permettra de limiter le recrutement des futurs enseignants dans le cadre de la RGPP. Elle remplit implicitement un autre objectif : remettre en cause la place des Sciences humaines et sociales dans le cursus éducatif. Cette politique d'affaiblissement du contenu des enseignements en SHS trouve son équivalent dans le supérieur avec la mise en cause des mémoires de recherche par la mastérisation de la préparation des concours de recrutement. Cet Appel lancé par l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG) a reçu le soutien des quatre associations d'historiens de l'enseignement supérieur : Antiquisants (SOPHAU), Médiévistes (SHMESP), Modernistes (AHMUF) et Contemporanistes (AHCESR). ●

### SIGNER L'APPEL

Voir sur <http://www.aphg.fr>

## FORUM MONDIAL SCIENCES ET DÉMOCRATIE

# Un premier rendez-vous en France

→ par Marc Delepouve, co-animateur du secteur International



Le 23 janvier 2010 se tiendra à Paris<sup>(1)</sup> une journée nationale de débat (<http://www.fmsd-france.org>) où il s'agira de faire connaître et ancrer en France le Forum mondial sciences et démocratie (FMSD), initié en janvier 2009 au Brésil à l'occasion du Forum social mondial de Belém. Suivront des rencontres régionales. Après la présentation du FMSD, la plénière d'ouverture s'interrogera sur « Pourquoi et comment améliorer le dialogue entre les chercheurs et les mouvements sociaux ? ». Suivront deux plages d'ateliers, séparées par le déjeuner, où la priorité sera donnée au débat entre les participants. Seront abordés le sens du travail de chercheur, les biens communs de la connaissance, la responsabilité du chercheur, ses liens avec les mouve-

ments sociaux, l'attitude de la société vis-à-vis de la lutte des enseignants du supérieur et des chercheurs... et enfin les nanotechnologies ainsi que le bilan des rapports entre mouvements sociaux et chercheurs à propos du changement climatique. Des groupes de travail seront mis en place en vue de développer les échanges et le débat entre les mondes de la recherche, les mouvements sociaux et plus largement nos concitoyens, et afin de dégager analyses et propositions convergentes.

Cette rencontre est organisée par le collectif français du FMSD, composé d'associations et de syndicats, dont, pour ce qui est de la FSU, le SNESUP et le SNCS. ●

(1) Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau.

le snesup

**MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de publication :** Guy Odent

**Rédacteurs en chef :** François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

**Rédacteur en chef adjoint :** Alain Policar

**Coordination des rédactions :** Anne Mesliand

**Secrétariat de rédaction :** Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris

**Impression :** SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03 [contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustration de couverture : © Didier Chamma

# Grand emprunt et petites manœuvres

→ par Michel Husson, chercheur à l'IREM

Le recours à l'emprunt pour financer des investissements d'avenir est contestable. Cela traduit le refus de toute réforme fiscale et entérine ainsi les cadeaux fiscaux dont le fameux bouclier fiscal.

Le projet de grand emprunt a de quoi rendre perplexe. En effet, on a déjà eu cette année un très grand emprunt, avec un déficit de 140 milliards d'euros, soit 8 % du PIB et quatre fois les 35 milliards du plan Juppé-Rocard. Et il y en aura un autre l'année prochaine (114 milliards selon le projet de loi de finances). En quoi le « grand emprunt » se distingue-t-il de ces déficits successifs ?

S'agissant d'investissement de long terme, un emprunt n'était pas forcément l'outil le mieux adapté à l'échelonnement des dépenses et il se traduira en pratique par des dotations en capital étalées au-delà de 2010. L'emprunt ne sera pas placé directement auprès des particuliers et sera donc souscrit aux mêmes conditions que les émissions réalisées par le Trésor mois par mois. Son montant net ne sera que de 22 milliards, plutôt que 35, la différence correspondant au remboursement par les banques des aides d'État. On est donc très loin des 100 milliards évoqués à un moment, et il n'y a plus tellement de raison de parler de grand emprunt. Finalement, la seule différence avec le financement habituel du déficit pourrait résider dans la possibilité de ne pas compter les fonds collectés dans la définition du déficit public, grâce à des « véhicules » *ad hoc* sortis du budget de l'État. Bref, il ne reste qu'une escarrouche comptable avec la Commission européenne.

Des sept « axes » du rapport Juppé-Rocard, cinq ont été retenus. Les plus importants concernent l'enseignement supérieur (11 milliards) et la recherche (8 milliards). Les trois autres visent sous des aspects divers à encourager l'innovation : aides à l'industrie et aux PME (6,5 milliards) ; énergies renouvelables et nucléaire (5 milliards) ; numérique (4,5 milliards). On peut discuter de la pondération et de l'articulation de l'ensemble, mais il s'agit bien d'investissements d'avenir, et cet ensemble de mesures permettrait un



rattrapage au moins partiel du déficit d'investissement public accumulé depuis plusieurs années.

## LE REFUS DE TOUTE RÉFORME FISCALE

Il y a donc dans ce projet une forme d'hommage du vice à la vertu, puisque l'on décide brusquement de dégager les ressources nécessaires à des projets jugés hier encore incompatibles avec la recherche de l'équilibre budgétaire. C'est parfait, mais il y a manifestement un problème de cohérence avec les orientations d'ensemble. Un gros paquet de 7,7 milliards serait par exemple mis sur les campus « d'excellence ». Mais qui va faire vivre ces nouveaux campus, si on continue à réduire les budgets de fonctionnement et à ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux ?

Sur le fond, le recours à l'emprunt pose un problème qui ne concerne pas tant sa « soutenabilité », c'est-à-dire la capacité de

l'État à lever les fonds, mais son contenu social. Le gouvernement insiste sur le fait que « les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 ». Ce choix revient à poser comme principe le refus de toute réforme fiscale et donc à entériner les baisses de recettes passées. Le résultat sera de gonfler encore un peu plus une rente d'État servie aux marchés financiers et, à travers eux, à ces mêmes catégories sociales qui ont bénéficié des baisses d'impôt. Le déficit a certes été creusé par la crise, mais de manière plus structurelle encore par les cadeaux fiscaux, comme le fameux bouclier fiscal. À législation constante

sur l'ISF et les droits de succession, l'État aurait ainsi perçu 24 milliards d'euros de plus en 2008, et les aides diverses aux entreprises représentent un manque à gagner équivalent. Or, le gouvernement n'entend pas revenir sur ces dispositifs et s'oppose à toute ressource nouvelle, comme le montre son refus de ce très modéré amendement qui prévoyait un impôt exceptionnel de 10 % sur les profits bancaires.

Certes, il est légitime de financer par l'emprunt des investissements susceptibles d'améliorer les performances économiques à long terme, même si la distinction n'est pas toujours facile : des dépenses visant à améliorer la santé publique ou les conditions de travail sont aussi un investissement pour l'avenir. En sens inverse, des subventions aux PME même innovantes risquent de n'être que des aides supplémentaires à fonds perdus captées par les grands groupes qui bénéficient ainsi d'un financement public gratuit. L'emprunt ne permet pas en tout cas de résoudre l'équation budgétaire d'après-crise, qui risque de conduire à de nouvelles coupes dommageables pour la trajectoire à long terme de la société française. ●

Il y a donc dans ce projet une sorte d'hommage du vice à la vertu



L'illusion du recours à l'emprunt : l'exemple russe

# Le congrès de la CGT → Entretien avec Jean-Christophe Le Digou

Le congrès de la CGT, qui s'est tenu à Nantes du 7 au 12 décembre, a poursuivi des évolutions pour permettre au syndicalisme de répondre aux situations actuelles des salariés. J.-C. Le Digou, « sortant » de la direction confédérale, nous en parle.

**À l'issue de ce congrès tu quittes les instances exécutives de la CGT. Que va devenir Jean-Christophe Le Digou, dont le visage est familier à beaucoup de nos militants ?**

Cela faisait plus de vingt-sept ans que j'occupais un mandat confédéral, avec les contraintes que cet engagement quotidien suppose. Par ailleurs j'ai pris, il y a quelques mois, ma retraite administrative de fonctionnaire du ministère des Finances. Je souhaite donc prendre un peu de recul. Ce qui ne signifie pas un « désinvestissement » des principaux dossiers syndicaux.

**Ce congrès a procédé à des remaniements des instances de la confédération tant dans leur composition que dans le nombre de leurs membres : pourquoi ce remaniement ?**

Ces changements visent deux objectifs. Tout d'abord, poursuivre le rajeunissement des cadres du syndicat. Le congrès a consacré une séance à débattre avec les jeunes, salariés, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi. Renouveler nos responsables est un véritable défi auquel toutes les organisations sont confrontées. Ensuite, il s'agit d'installer une fluidité dans les responsabilités. Contrairement aux générations antérieures, on ne restera plus « permanent à vie ». Il faut donc casser le modèle trop hiérarchisé qui accompagnait l'idée de « carrière syndicale ». Reste qu'il faut gagner sa mise en œuvre dans le secteur privé où les allers-retours entre responsabilités syndicales et intégration professionnelle ne vont pas de soi.

**La direction souhaitait faire évoluer les structures de base de la confédération notamment en regroupant les syndicats de la CGT en syndicats multicatégoriels plus large : le congrès a-t-il permis d'avancer en ce sens ?**

Oui, les résolutions sur ces questions ont recueilli une majorité des 4/5<sup>e</sup>. Compte tenu des réserves exprimées depuis de longues années, c'est un excellent résultat.

Cela dit il ne s'agit pas de « regrouper des syndicats » mais de se donner des structures adaptées pour élargir l'assise



© Vie Nouvelle

Il nous faut dépasser les coupures professionnelles et les statuts pour syndiquer largement et nous adapter à la réalité d'une entreprise composée d'entités juridiques distinctes

des organisations et multiplier le nombre d'adhérents. Comment admettre que sur le site d'une gare il y ait un ou plusieurs syndicats de cheminots et un désert syndical chez les sous-traitants du nettoyage, du commerce ou de la maintenance ? Comment admettre que nous ayons un syndicat dans une grande surface commerciale et que nous soyons absents des dizaines de boutiques du centre commercial ? Nous voulons aussi gagner des droits et garanties dans les réseaux de sous-traitance et des activités émiettées comme dans les services.

Nous avons expérimenté le principe de syndicats multi-professionnels sur un même lieu de travail ou de syndicats locaux dans des centres commerciaux. Ça marche ! Il nous faut dépasser les coupures professionnelles et les statuts pour syndiquer largement et nous adapter à la réalité d'une entreprise composée d'entités juridiques distinctes. Il y a un siècle, nos prédécesseurs ont su passer des « syndicats de métiers » aux « fédérations d'industries ». À nous de mettre en œuvre l'étape suivante qui nous permettra de mieux défendre les revendications des différentes catégories de salariés.

**Y a-t-il des changements, des innovations, concernant l'orientation de la confédération sur des dossiers essentiels comme les suppressions d'emplois, les retraites, le nouveau statut du travail salarié, l'allègement des charges patronales ?**

Le congrès a confirmé et précisé les avancées antérieures : sécurité sociale professionnelle, statut du travail salarié, réforme du financement de la protection sociale... Mais il a ajouté des « briques » nouvelles à la construction revendicative. C'est le cas dans trois domaines. Tout d'abord, le congrès a cherché à définir une approche originale des problèmes de développement et d'environnement. Nous avons retenu le concept de « développement humain durable » qui non seulement relie le social et l'environnemental mais recadre le tout sur les enjeux d'évolution du travail.

Ensuite, nous avons travaillé sur la nécessaire promotion d'un service public qui doit non seulement mieux répondre aux attentes des usagers mais encore correspondre aux nécessités d'une citoyenneté pleine et entière. Nous avons essayé d'articuler la question centrale des missions avec le problème des droits et garanties des agents et celui des structures institutionnelles publiques.

Enfin, nous avançons l'objectif d'une « maison commune des régimes de retraites ». Il ne s'agit pas de fondre les régimes existants dans un régime unique. Nous voulons, au travers de cet « outil de coordination », consacrer le principe de solidarité autour d'un socle commun de droits et garanties de haut niveau, quel que soit le régime auquel est rattaché le salarié. Nous voulons aussi fournir une lisibilité aux jeunes générations quant à la retraite future qu'ils toucheront dans 20, 30 ou 40 ans. C'est indispensable si l'on veut pérenniser le pacte intergénérationnel sur lequel est fondée la répartition.

Nicolas Sarkozy veut faire du rendez-vous retraite de 2010 un « marqueur de sa volonté de réforme ». À nous d'en faire « un marqueur de notre capacité revendicative ». L'enjeu est considérable. ●

*Propos recueillis par François Bouillon*

# Une assemblée générale tonique

→ par François Beney, Alain Policar, Gérard Tollet, responsables du secteur « second degré »

Les annonces ministérielles de modification des statuts font craindre une profonde dégradation des conditions d'exercice de notre métier.

De nombreux collègues de statut second degré venant de plus de 40 établissements ont débattu et échangé dans une salle comble, le mercredi 2 décembre. Cette rencontre, désormais annuelle, a été ouverte par une intervention de Stéphane Tassel, secrétaire général. Sa participation souligne, pour ceux qui en douteraient encore, l'importance que le SNESUP accorde à ces catégories de professeurs, essentielles au bon fonctionnement de la plupart des unités d'enseignement. On notera également la présence appréciée, une partie de l'après-midi, de deux membres de la direction nationale du Snes, Nicole Sergent et Christophe Barbillat, dont les interventions ont enrichi le débat.

Si une partie des travaux a été consacrée à la nécessaire tâche d'explication du fonctionnement des instances administratives au sein desquelles se jouent l'avancement et la promotion des enseignants, le point fort de l'assemblée générale a été l'expression de la vive détermination des collègues face aux dangers que les annonces ministérielles de modification statutaire laissent aisément entrevoir. Aussi, une motion, soutenue par le SNEP-FSU, adoptée à l'unanimité, a-t-elle été adressée à Valérie Pécresse comme première réaction au mépris affiché : <http://www.snesup.fr/Presse-et->



On peut légitimement craindre que ce projet de décret constitue une nouvelle étape du renforcement des pouvoirs discrétionnaires et décisionnaires des présidents d'université

[documentation?aid=4552&ptid=5&cid=2340](http://www.snesup.fr/documentation?aid=4552&ptid=5&cid=2340).

Au-delà du cas particulier des universitaires de statut second degré, cette motion exprime nos plus vives inquiétudes quant à l'entreprise gouvernementale de déstructuration de l'enseignement supérieur, de remodelage du paysage universitaire et de démantèlement des statuts de la fonction publique d'Etat. Elle dénonce le projet de mise en place d'une université à deux vitesses, privilégiant des campus peu nombreux face à des collègues universitaires, projet

mettant en péril le lien enseignement-recherche consubstantiel à l'université. On peut, dès lors, légitimement craindre que ce projet de décret constitue une nouvelle étape du renforcement des pouvoirs discrétionnaires et décisionnaires des présidents d'université, de nature à entraver, dans la logique de la

loi LRU, les libertés scientifiques et pédagogiques. On voit bien, si la démonstration devait encore être faite, que, dans le combat permanent pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, le sort de toutes les catégories de personnel est profondément lié.

On ne saurait oublier, dans ce contexte, la condamnation des projets ministériels en matière de formation des maîtres dont les conséquences seront la multiplication du nombre des contractuels et, à terme, la fin probable des concours de recrutement.

Alors que l'exercice de nos missions de service public nous est rendu de plus en plus difficile, l'assemblée générale a fermement exprimé sa volonté d'une réelle amélioration des conditions de travail de tous. Dans cette perspective, ont été abordées les questions de l'accès à la recherche et aux postes de maîtres de conférence pour les docteurs qualifiés, de la prise en compte des tâches spécifiques et de la nécessaire réduction du temps de travail dont le monde enseignant n'a pas encore bénéficié... ●

## DATES DES CAPN DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

- Révision de notes : 22 janvier
- Avancement d'échelon : 25 février
- Accès au corps par liste d'aptitude : du 26 au 28 mai
- Accès à la hors-classe : du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet

### INVERSIONS DE CARRIÈRES

## Tenons-nous prêts !

Enfin, le ministère a mis en place un dispositif pour corriger les inversions de carrière (voir notre article dans le mensuel n° 577). Un amendement du gouvernement dans la loi de finances, insérant l'article 54 sexies à cet effet, a été voté par les deux chambres et prend effet à la parution de la loi de finances 2010.

Aux termes de cet article, tous les maîtres de conférences titularisés avant le 1<sup>er</sup> septembre peuvent demander à bénéficier d'un classement selon les règles du nouveau décret. Il leur sera compté un an

d'ancienneté en plus des années de reclassement.

Chaque collègue dispose de six mois à compter de la parution de la loi de finances : tenez prêt votre dossier ! Il doit contenir toutes les pièces justificatives de vos différentes activités, leur durée et leur nature. Le SNESUP transmettra largement l'information sur la parution de la loi de finances : dès cet instant, adressez-vous au service du personnel de votre établissement pour déposer votre demande de classement.

L'administration vous fera une proposition : vous aurez alors deux mois pour accepter ou refuser.

À moins d'avoir pu calculer que ceci ne vous rapporterait aucun gain d'ancienneté, nous recommandons à tous les collègues de faire cette demande de classement : celle-ci ne comporte aucun risque, et c'est vous qui à la fin déciderez du meilleur choix. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter votre section SNESUP, ou directement le secteur « situation des personnels » du SNESUP : [sdp@snesup.fr](mailto:sdp@snesup.fr)



## Université de Limoges

### Valérie Pécresse à Limoges : une vaste opération de communication !

La ministre de l'enseignement supérieur vient à Limoges à la veille de la réélection du président de l'université, se penchant comme une bonne fée sur le berceau d'un de ses plus fidèles soutiens lors du passage en force de la loi Libertés et Responsabilités des Universités en 2007. (...) Cette loi lui permet entre autres d'être réélu le vendredi 4 décembre par un conseil d'administration qui lui est totalement soumis. (...)

La venue de Valérie Pécresse à Limoges est un événement de pure façade : table-ronde en petit comité, filtrage des entrées et invitations sélectives, participants triés sur le volet... La ministre est coupée de la communauté universitaire. (...)

La ministre et le président (...) parleront-ils de la réforme, contestée par tous, de la formation des enseignants ? Imposée après une fausse concertation (...), elle renonce à une véritable formation professionnelle des enseignants du primaire et du secondaire (...), allonge les études d'un an, sans compensation suffisante par des bourses, renonce à un pré-recrutement qui assurerait la mixité sociale du métier d'enseignant. Dissuasive pour les étudiants désireux de devenir professeurs, son but est de supprimer des postes.

La ministre et le président vont défendre leur vision commune de l'université. Mais parleront-ils des difficultés prévisibles de l'université de Limoges, qui ne fait pas partie des 10 campus d'excellence sélectionnés par le ministère ? (...)

La ministre vient assister le président pour l'officialisation en grande pompe du Pôle Régional d'Enseignement Supérieur. Mais se rappelleront-ils que le mariage des universités de Limoges, de Poitiers et de La Rochelle a été imposé ? (...)

Madame la Ministre, Monsieur le Président, les changements à l'Université ne se feront pas sans les personnels et sans les étudiants !

*Extraits du communiqué  
de la section SNESUP-Limousin du 2-12-09*



## Université Paris Est Créteil Val-de-Marne

### Reconnaitre toutes les tâches

Paris 12, devenue *Université Paris Est Créteil Val-de-Marne* (du nom du PRES), ouvre le chantier du Référentiel national des tâches. Les membres FSU du CTP sollicitent un recensement des pratiques ayant déjà cours dans les composantes, préalable à une prise en compte codifiée des tâches, dont celles liées à un mandat électif, que l'université entend reconnaître.

Il y a notamment le gros travail des Sections disciplinaires (SD) : la phase d'instruction pour analyser les faits au-delà des apparences en entendant toutes les parties ; la phase de jugement visant une décision proportionnée. Côté usagers, qu'il s'agisse de fraude aux examens ou d'autres griefs, prévaut le souci de leur avenir. On ne négligera aucun détail pour attester ou écarter les faits reprochés : fiabilité du PV, parcours de formation, témoignages, compléments d'information. L'examen attentif d'un plan de salle, la conviction de l'in vraisemblance du recours à une « antisèche » (classeur rouge oublié sur la table au premier rang), ou bien le grief non étayé d'usage frauduleux d'un téléphone lors d'une épreuve, pourront conduire à écarter la suspicion de fraude alléguée de bonne foi par un surveillant. S'il y a sanction, elle sera le plus souvent assortie du sursis : dissuasif pour la suite et non bloquant pour l'avenir. Un simple blâme a pour effet d'annuler l'épreuve. Le candidat soupçonné (parfois sans fondement) de fraude au bac suit un parcours kafkaïen : ni relevé de notes ni poursuite d'études alors qu'une inscription conditionnelle est de droit (nous lui délivrons une lettre-type pour la faciliter). Qu'il y ait sanction ou non, on demande toujours à l'intéressé dans quel parcours il est engagé et on lui prodigue des conseils.

Dans certains cas (atteintes à des ouvrages de bibliothèque), une réparation via des *travaux d'intérêt général*, serait plus adaptée qu'une sanction classique.

Le membre du CA faisant fonction de magistrat dans la SD en y passant des dizaines d'heures doit voir cette tâche parmi d'autres justement prise en compte dans son service.

*Gérard Lauton*



## Université d'Auvergne

### L'auvergnat, la LRU et la concurrence

Capitale des pays d'Arverne, pays des volcans en sommeil, pays du résistant national gaulois, vainqueur sur ces terres et finalement terrassé par les armées de l'empire, Clermont-Ferrand est le centre d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche pour presque 30 000 étudiants et une présence universitaire dans les quatre départements. Ses deux universités, sont le résultat d'une séparation « politique » de plus de 3 décennies. L'une d'elle s'est empressée d'adopter la LRU, les responsabilités et compétences élargies, et l'autre se laisse porter, sur le dos du principe de réalité, dans la fosse de la concurrence.

Le campus vient d'être décoré prometteur, stratégie de diversion, petite récompense pour flatter les bons serveurs, calmer l'inquiétude des personnels et étudiants, et contenir les résistances.

Un président qui se décerne les galons de PDG d'une entreprise dont le slogan est « 1<sup>er</sup> fabricant de professionnels en Auvergne ».

L'avenir du service public d'enseignement et de recherche en Auvergne est bien sombre. Sans cette garantie, l'Auvergne ne pèsera pas lourd face à ses voisins, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine.

Comme pour d'autres villes universitaires de taille moyenne, la restructuration du paysage universitaire en France et en Europe, tournée vers la marchandisation de la connaissance, en cette période crépusculaire, annonce une sombre nuit pour l'égalité et la solidarité dans l'accès au savoir et bien plus que ça.

*Antonio Freitas - EC - Université d'Auvergne.*



## Université de Pau et des Pays de l'Adour

### Pour un positionnement clair et un consensus fort

Le SNESUP l'a dit et répété : nous sommes très inquiets pour l'avenir des petites et moyennes universités, de plus en plus marginalisées. Les politiques à l'œuvre depuis quinze ans favorisent les « grands centres », la concurrence mortelle, la hiérarchisation inégalitaire, le déménagement du territoire... Autant de dérives que nous n'avons cessé de dénoncer et de combattre.

L'avenir de l'université de Pau et des Pays de l'Adour se joue aujourd'hui. Le congrès de l'UPPA, le 7 janvier, doit marquer un positionnement fort et unanime de toute notre communauté. Nous exigeons, sans inféodation, sans diluer notre identité, nos atouts, la richesse de nos formations et de nos laboratoires, de faire partie d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche vraiment régional. Sur une base d'équilibre, d'égalité. L'Aquitaine ne s'arrête pas aux portes de Bordeaux. L'université de Pau n'a pas bénéficié du « plan campus » et n'aura aucune retombée du « grand emprunt national ». La concentration des moyens sur les grandes métropoles est facteur d'inégalités et de démaillage du territoire. Collectivités locales et territoriales, élus à tous les niveaux, doivent exiger, avec l'UPPA, une égalité de traitement. Or, il faut bien le reconnaître, nous ne constatons ni stratégie claire, ni vision à long terme, ni réelle volonté de dépasser quelques pré-carrières béarnaises ou basques ou transfrontalières. Le moment des choix stratégiques est venu. Pôle pour toute la région ! Excellence pour tous, pas seulement pour quelques « grands pôles ». Nous appelons le président du Conseil Régional à une vision universitaire réellement régionale, et à refuser la mise en place d'un système universitaire à plusieurs vitesses. L'avenir de l'université est une question de choix de société. Sur ce combat, le SNESUP ne lâchera pas.

*Jean Ortiz, secrétaire de section de l'UPPA*



## Université de Tours

### « Identité nationale » : le refus de l'instrumentalisation

La préfecture d'Indre-et-Loire a sollicité les historiens et les sociologues de l'université de Tours afin qu'ils participent aux débats locaux sur l'identité nationale, organisés, sous les auspices de la préfecture et des députés UMP Claude Greff et Philippe Briand, dans le cadre du débat national voulu par le ministre de l'immigration et de l'identité nationale. La section SNESUP de l'université de Tours s'étonne d'abord qu'un gouvernement qui conduit depuis plusieurs années une politique hostile aux sciences humaines et sociales – et plus généralement aux savoirs (et aux chercheurs) – découvre brutalement les vertus et l'utilité de ces disciplines, dès lors qu'il estime qu'elles pourraient le servir. Mais surtout, le SNESUP ne peut que constater l'instrumentalisation de ce prétendu débat par le gouvernement à des fins réactionnaires et racistes. Le SNESUP appelle donc les enseignants-chercheurs de l'université de Tours à refuser de participer à ces débats.

*Jean Fabbri, secrétaire de la section SNESUP de Tours*





# Diversité, solidarité, unité

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton et Alain Policar

*Accaparement, détournement, instrumentalisation, enfermement...* sont des mots-clés d'une salutaire réplique à la grenade dégoupillée par N. Sarkozy, dénommée *identité nationale*. Cette opération est le fait d'une droite décomplexée sur l'envolée des inégalités, le chômage, l'incrimination des mouvements sociaux, les dérives sécuritaires... Elle est prompte à ethniciser la question sociale pour mieux l'occulter et briser les solidarités. Mais le mouvement social s'organise. Le débat ne sera pas ce qu'ils ont voulu. Le recours aux vieilles ficelles de la division, naguère efficaces pour masquer les vraies questions, peut faire long feu. Brandir le spectre du *communautarisme* en se faisant les champions de l'unité nationale sied mal aux tenants d'une violente politique d'exclusion touchant de plein fouet une jeunesse précarisée. L'idée de Nation ne leur appartient pas. Éclairée par l'Histoire, une prise de conscience se fait jour.

# L'invention de la Nation

→ par Michel Vovelle, historien, professeur émérite à la Sorbonne (Paris I)

**Dans ce texte, M. Vovelle montre le rapport étroit entre la Révolution et la construction de l'identité nationale, l'universalisme et l'édification de la nation française, à rebours des démons xénophobes agités par le pouvoir.**

À Princeton où nous séjournions en 1977, nos filles bien intégrées par ailleurs à la Middle School regimbaient devant la leçon de Social Science, à l'affirmation que le Français passe son temps à table, l'Italien est coureur de jupons, l'Espagnol paresseux et fanatique. À la maison, je leur expliquais que ce sont des « ethnotypes », baladeurs, ajoutais-je, au fil des siècles. Je les ai rencontrés au XVI<sup>e</sup> dans des livrets imprimés, parfois avec gravure illustrative des types nationaux. Cette littérature prend place dans la check-list des ingrédients de base pour la constitution d'une identité nationale, tels qu'Anne-Marie Thiesse (*La création des identités nationales*, 1999) nous le propose : de grands ancêtres, une langue nationale, une histoire diffusée par l'écrit et par l'image, inscrite dans un paysage, mise en scène par le folklore et les musées. De cette batterie d'éléments, on peut suivre la mise en place dans l'histoire des différentes nations européennes, dans le temps long invoqué et inventé à partir surtout du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les élites cultivées, pour exploser au XIX<sup>e</sup> siècle.

## L'horizon universaliste de l'affirmation nationale en France

C'est qu'entre temps la Nation a pris sa consistance moderne. L'idée nationale, on sait bien qu'elle cheminait depuis longtemps, nourrie de ces légendes fondatrices, avant même parfois leur mise en place mais plus



encore accompagnant au fil des expériences collectives (Bouvinnes, Jeanne d'Arc...) la formation de l'État monarchique et l'achèvement territorial. Mais c'est la Révolution Française qui énonce une définition historique de la Nation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. N'en faisons pas une exception unique, dans une Europe des Lumières où, de l'Angleterre à l'Allemagne, le concept chemine, mais quand à la Fête de la Fédération en juillet 1790 on proclame « *il n'y a plus de Provençaux, de Bretons... il n'y a que des Français* », une prise de conscience s'affirme, que des luttes intérieures n'arriveront pas à détruire, et que la mobilisation patriotique renforcera en 1792. Construit sur la base de la proclamation de valeurs – Liberté, Égalité, Fraternité (bientôt... à la place de Sûreté) – ce projet national n'a rien de fermé, et la Constitution de 1793, dans son rêve inabouti, ouvrira ses portes à tous ceux qui partagent ces valeurs. Malgré les dérives guerrières, et surtout celles de l'Empire, la nation française, née en 1789,

se présente comme une des matrices fondamentales du mouvement des nationalités qui a explosé au XIX<sup>e</sup> siècle, donnant un cadre à l'aspiration des peuples à la démocratie, celui d'une communauté de citoyens volontairement assumée : en cela elle se distingue de la lecture, à l'allemande dira-t-on pour faire simple, d'une communauté organique ancrée dans le sol, issue de la tradition. Où l'on retrouve les grands débats de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, affrontant Renan, qui voit dans la Nation le résultat de la volonté générale au nom des sacrifices passés ou à venir, à Barrès invoquant la terre et les morts. À l'âge du partage impérialiste du monde, où l'on voit poindre les théories racistes et s'exacerber les affrontements nationaux, Jaurès oppose aux discours chauvins la conciliation de l'Internationalisme et de la Nation. Mais le « *tragique XX<sup>e</sup> siècle* » (Hobsbawm) a exacerbé les conflits nationaux en les portant à leur paroxysme.

## Refuser le repli identitaire

Aujourd'hui l'idée nationale se porte mal dans nos démocraties libérales. On invoque la perte de la mémoire, des repères symboliques – la Marseillaise, la Marianne, figure féminine de la République puis de la Nation – et par-dessus tout celle du sens civique, de la citoyenneté. En contrepoint, voici que renaisent sur les ruines des ensembles supranationaux de l'ère socialiste des conflits ethniques qui renvoient à ceux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les extrêmes droites prospèrent en Occident accaparant l'héritage nationaliste. Dans le nouvel ordre (?) de l'ère néolibérale à l'heure de la mondialisation, l'idéologie nationale des démocraties bourgeoises contemporaines se trouve prise en tenailles entre les processus du nouveau totalitarisme économique de la mondialisation, à laquelle l'Europe n'offre qu'une résistance inefficace, et les revendications identitaires qui la contestent d'en bas, locales ou catégorielles.

On a relevé la nouveauté relative du terme d'identité, même si nous en avons dit les cheminements sans le nom, au fil de la fabrication d'une mémoire. Mais c'est dans les trente dernières années que le thème s'est imposé. À Princeton (encore) en 1977, je découvrais les séries télévisées *Roots* sur le combat des

L'hymne national brandi comme une injonction par les parjures de la Révolution française



Noirs pour la dignité et *Holocauste*, sur la montée du nazisme et la Shoah. Mémoires identitaires, revendicatives ou malheureuses, que l'on a vu s'affronter spectaculairement en France en 2005-2006, opposant celle de la valeur positive de la colonisation à celle de la condamnation de l'esclavage, ou du génocide arménien. Le repli identitaire semble porter un dernier coup au message universel copartagé.

Et c'est là qu'intervient le magicien, Nicolas Sarkozy, accouplant en une même formule *nation* et *identité* comme recette pour retrouver la cohésion collective perdue. Des héros qu'il annexe sans gêne apparente, de Jaurès à Guy Môquet, et maintenant Albert Camus, une histoire qui plonge aux origines, de la Résistance à Jeanne d'Arc, mais contourne la Révolution en actes et plus encore Mai 68, l'invocation aux sources chrétiennes comme un des fondements du retour aux valeurs. En accaparant la République et la trilogie Liberté, Égalité, Fraternité, le Président et ses conseillers opèrent un détournement d'héritage grossier au service d'une politique ségré-



**En accaparant la République et la trilogie Liberté, Égalité, Fraternité, le président et ses conseillers opèrent un détournement d'héritage grossier au service d'une politique ségrégationniste**



gationniste qui va à l'encontre de tout le discours de 1789-93, mais plus encore de la réalité vécue sur plus de deux siècles d'une France qui s'est nourrie des apports successifs de l'immigration. Cette manœuvre opportuniste à la veille d'une échéance électorale mobilise un étonnant arsenal idéologique. Mais il convient de ne pas laisser passer sans le dénoncer ce qui est plus qu'un dérapage, une invitation au réveil des vieux démons de la xénophobie. ●

Détournement d'héritage



© DR

# Stigmatisation et bricolage identitaire : le vécu de l'entre deux

→ par Saïd Belguidoum, sociologue, maître de conférences à l'université de la Méditerranée

**Une des façons les plus courantes d'éluder la question sociale est de la dissimuler derrière un discours d'ethnicisation de ses manifestations.**



Près de 50 ans après la fin de l'empire colonial, l'actualité toujours brûlante de l'intégration des populations issues de l'émigration interroge le modèle républicain de la citoyenneté. Discriminations sociales et relégation spatiale sont les manifestations les plus visibles des difficultés qui touchent fortement ces populations. Mais l'ethnicisation de la question sociale, devenue manifeste ces dernières années, oblige à s'interroger sur les tenants et aboutissants d'un tel débat. Ce qui est en effet nouveau dans l'histoire des migrations en France, ce n'est pas tant la question de l'intégration ou non des nouvelles populations, débat récurrent à chaque grande vague migratoire, mais la manière dont elle est posée avec la dimension ethnique comme nouvelle forme de catégorisation du social.

Pour comprendre une telle évolution, il faut signaler les profondes transformations de la société capitaliste ces 30 dernières années, entraînant une crise du modèle de la reproduction sociale. De nouvelles frontières agissent dans les champs de la vie sociale, créant de nouvelles ségrégations et un profond désarroi. Chômage structurel, précarisation et fragilisation des couches populaires marquent la réalité sociale. Au modèle de la promotion sociale des années 1960-70 succède celui de la relégation sociale. Les référents qui ont étayé les pratiques citoyennes pour les générations précé-

dentes sont bouleversés. La culture ouvrière fortement intégratrice n'a plus la même intensité et c'est sur fond de crise structurelle du capitalisme, dans des espaces urbains en mutation, que se jouent les processus de socialisation des jeunes. De nouvelles identités et identifications se construisent, bousculant le modèle admis de la citoyenneté. L'entrée différée et difficile dans un monde de travail incertain participe à ces remises en cause.

## Intériorisation de l'ethnicité

Parmi ces nouveaux questionnements, celui de l'origine étrangère et principalement maghrébine d'une partie des populations des banlieues populaire n'est pas des moindres. Leur répartition inégale dans les espaces urbains amplifie sa visibilité. Aujourd'hui, parler des cités et des jeunes renvoie à l'image des « Beurs », ces deuxième et maintenant troisième générations d'enfants d'ouvriers maghrébins arrivés en France lors des grandes vagues de l'industrialisation jusque dans les années 70. Main d'œuvre d'appoint de l'industrie fordiste, ce sont souvent eux, et partant leurs enfants, qui figurent parmi les premières victimes de la crise de ce modèle. Mais cette position sociale est brouillée par l'origine nationale des parents ouvrant à une interprétation communautariste de la vie sociale. L'appartenance supposée ou présup-

► posée à un groupe culturel devient dans de nombreux discours le critère premier de classification sociale. L'ethnicité est-elle une catégorie signifiante des rapports sociaux ? La dimension ethnique de la vie sociale fait-elle partie du mythe ou de la réalité ? Paradoxalement, ce sont les jeunes issus de cette immigration de travail qui deviennent, malgré eux les enjeux des débats sur l'identité. En effet, évoluant entre le modèle familial et

▼  
L'appartenance supposée  
à un groupe culturel  
devient le critère premier  
de classification sociale  
▲

celui de la société, ils vivent une situation de l'entre d'eux dont les points de fixation sont la religion et la nationalité, et qui reflète toute la difficulté d'être un « même » (Français) sans cesser d'être tout à fait un autre (Arabe). La logique de la mise à distance de l'étranger, celui qui reste différent et étrange, devenant un même, agit pleinement et aboutit à une intériorisation de l'ethnicité. Les mécanismes d'ethnisation des ségrégations sociospatiales pénètrent les représentations de ceux qui en sont victimes. Ils sont d'autant plus puissants que les discours dominants tentent d'accréditer les thèses essentialistes, faisant de la race ou de l'ethnie le critère de classification sociale. Ainsi, « l'appartenance ethnique, devenue une spécificité culturelle racialisée, peut continuer à peser comme une marque discriminante, surtout pour la majorité de ceux qui sont issus de milieux populaires et associent un handicap de classe au handicap de la race » (Castel, 2007). Les effets, amplifiés par la stigmatisation, d'une désaffiliation sociale (rupture avec le monde ouvrier) et familiale (avec la culture des parents), sur la configuration sociale sont réels. Face à la mal-vie découlant de la crise des rapports sociaux, s'installent des identités de crise ; l'un de ces substituts est l'ethnicité qui relève plus de l'assignation que de la revendication. On peut se demander dans quelle mesure les effets de l'assignation, qui est aussi stigmatisation, participent à la construction des identités, légitiment la relégation sociale et favorisent l'émergence d'un communautarisme de refuge. ●



# Pourquoi il faut ne pas participer au débat sur « l'identité nationale »

→ par Frédéric Régent, MCF en histoire<sup>63</sup>, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

**Dans l'invocation de l'identité nationale par ceux qui nous gouvernent, l'auteur décèle une filiation barrésienne. Il montre, en outre, que ce débat a pour fonction d'occulter la question sociale.**

Éric Besson et Nicolas Sarkozy ont lancé un débat sur l'identité nationale. Ils ne sont pas les premiers à utiliser cette notion. L'historien Gérard Noiriel a étudié la question dans un ouvrage lumineux, « *À quoi sert l'identité nationale?* » (Agone, 2007). Il montre que c'est l'extrême droite qui a forgé ce concept, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est tombé en désuétude après la seconde guerre mondiale, pour réapparaître dans les années 80 avec le Front National et aujourd'hui avec l'UMP. Revenons sur son histoire. En 1889, la France modifie son droit de la nationalité. Elle passe du droit du sang au droit du sol (voir Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français?* Grasset, 2002). Chaque État légifère en matière de nationalité, en fonction de ses propres intérêts. L'Allemagne, l'Italie, pays d'émigration, choisissent le droit du sang, la France, les États-Unis, pays d'immigration, le droit du sol. L'Allemagne cherche à garder une emprise sur ses ressortissants vivant à l'étranger, alors que la France veut intégrer les étrangers dans sa population, à une époque, où le nombre de soldats fait la force d'une armée. Face aux flux des naturalisations, des membres de l'extrême droite comme Maurice Barrès réagissent. Celui-ci affirme que pour être français, il ne suffit pas de l'être juridiquement, il faut être de souche française et avoir des ancêtres français. Barrès consacre alors une grande partie de son œuvre à peaufiner sa conception de l'identité nationale. Il affirme que c'est un passé collectif qui a créé un « sentiment national » consolidé de génération en génération : « *Tout étranger installé sur notre territoire, alors même qu'il croit nous chérir, hait naturellement la France éternelle, notre tradition* ». Chez lui, l'identité nationale se définit donc contre l'étranger, « *qui n'aime pas la France* ». Les attaques contre les ennemis de l'inté-



Étrangers « terroristes » hier, héros nationaux aujourd'hui !

rieur constituent l'autre dimension fondamentale de cette définition nationaliste. Les cibles de Barrès sont les travailleurs étrangers, les Juifs, mais aussi les fonctionnaires, les intellectuels, les syndicalistes, les ouvriers

▼  
Ouvrir le débat sur la question  
de l'identité nationale,  
c'est enfermer intellectuellement  
ceux qui y participent  
▲

grévistés et les manifestants soutenus par les socialistes. La politisation de l'identité nationale peut donc être vue comme la riposte que la droite a trouvée pour répondre à la politisation de la classe ouvrière impulsée par le mouvement ouvrier.

Les idées de Barrès triomphent sous le régime de Vichy et sa « révolution nationale », avant de connaître une longue période d'éclipse. Le programme du Front national s'inscrit dans le prolongement direct du discours nationaliste de Barrès construit sur l'idée que l'identité française est menacée par l'afflux des étrangers. Selon le programme de ce parti, « l'immigration massive que nous



© Les Imrocks

subissons porte atteinte à notre identité et par voie de conséquence à l'existence de la France ». Bruno Mégret lance d'ailleurs une revue théorique baptisée *Identité*. Confrontée aux succès électoraux remportés par l'extrême droite, la droite va s'efforcer de séduire l'électorat de Le Pen en reprenant à son compte le thème de « l'identité nationale » sous prétexte qu'il ne faut pas laisser à ce dernier le monopole du discours sur la nation. L'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, affirme que l'immigration constitue « une menace pour l'identité française ».

Sarkozy s'inscrit dans cette lignée. En tant que candidat, il déclare lors de son discours d'investiture, prononcé le 14 janvier 2007 : « *Ma France, c'est une nation qui revendique son identité, qui assume Son histoire* ». Il adjoint à ce concept, l'idée d'« immigration choisie », en fustigeant ceux qui n'aiment pas la France et qui doivent la quitter. En tant que

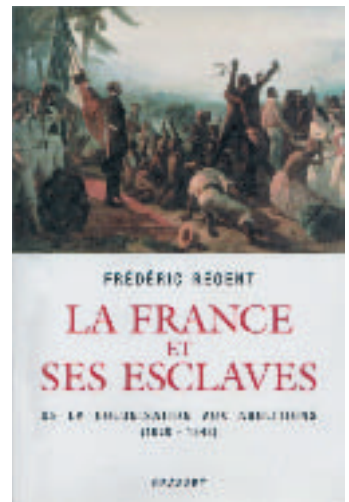
président de la République, il crée le ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Il n'y a pourtant pas de raisons d'associer la naturalisation au contrôle des frontières dans un même ministère, de regrouper des domaines distincts. On sent d'ailleurs dans la politique menée un ciblage de certaines origines par rapport à d'autres. On veut empêcher les nationalités qui ne respecteraient pas l'identité nationale d'entrer en France. Sarkozy a donc développé le thème de l'identité nationale pour placer la question de l'immigration au cœur de la campagne présidentielle. Il a remis au goût du jour, une rhétorique ancienne et lance l'actuel débat pour masquer ses difficultés politiques, à la veille d'échéances régionales, où son parti est en difficulté.

Toute communauté fondée sur le concept d'identité nationale est forcément fermée. Ouvrir le débat sur cette question, c'est enfermer intellectuellement ceux qui y participent. Les dérapages deviennent alors inévitables car ils sont sollicités. Il n'est pas étonnant que ce débat ait déjà provoqué le dérapage d'un maire UMP lors d'un débat organisé par Éric Besson. Le maire de Gussainville, interrogé sur l'importance des débats à propos de « l'identité nationale », a répondu : « *C'est indispensable. Il est temps qu'on réagisse, on va se faire bouffer* ». Un journaliste lui demande alors : « *Par qui ?* » Valentin lui répond en référence aux immi-

grés : « *Y en a déjà 10 millions (...) 10 millions payés à rien foutre* ». Il est intéressant de voir que la question sociale réapparaît dans cette déclaration nauséabonde, mais que la réponse n'est pas un traitement de la difficulté sociale, mais la référence à l'identité nationale.

Nous avons vu à travers l'histoire que le concept d'identité nationale a été utilisé par la droite pour éviter d'aborder la question des inégalités sociales. Ce concept se fonde sur le rejet des étrangers et des ennemis de l'intérieur. Ce débat est donc un piège tendu aux Français car il implique une conception fermée de la nation. C'est pour cette raison qu'il faut le refuser. ●

(1) Auteur de *La France et ses esclaves*, Grasset, 2007, Pluriel, 2009.



## L'instrumentalisation des femmes au service de l'identité nationale ou l'oubli de la fraternité

→ par Éric Fassin, professeur agrégé, ENS-Paris, chercheur à l'IRIS

**Comment invoquer la démocratie sexuelle permet de réaffirmer l'opposition entre « eux » et « nous » et, corrélativement, d'effacer la nécessaire référence à la fraternité.**

« *En France, les femmes sont libres.* » Pendant la campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy expliquait ainsi la création d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale en termes républicains de liberté et d'égalité – et d'abord entre les sexes. On retrouve aujourd'hui cette thématique démocratique : le débat sur l'identité nationale serait la réponse à « l'affaire de la burqa ».

Pourquoi la « *démocratie exclusive* » de la fraternité sans les femmes, selon la formule de Geneviève Fraisse, cède-t-elle aujourd'hui la place à la « *démocratie sexuelle* », qui consacre la liberté des femmes et l'égalité des sexes ? C'est bien sûr pour signifier la différence entre « eux » et « nous » qu'exprime l'intitulé du



Refuser la confiscation du combat pour l'émancipation féminine

ministère. Un clip de la campagne présidentielle sur l'identité nationale l'illustre : parlant d'égalité entre les sexes, Nicolas Sarkozy apparaît tour à tour en train de serrer la main d'une femme noire douloureuse, et d'embrasser des femmes blanches rayonnantes. C'est évoquer sans les nommer les campagnes médiatico-politiques répétées, du voile à la burqa, en passant par les « tournantes » et les mutilations génitales, la polygamie et les mariages forcés, qui signifient toutes l'altérité radicale d'une religion, l'islam, ou d'une culture, africaine, également renvoyées à leur origine et racialisées.

C'est donc en négatif que l'identité française est aujourd'hui redéfinie en termes féministes ►►



© Université de Genève

La démocratie sexuelle... pour être un « bon Français », il suffit de la revendiquer

vilèges de la naissance, nous le savons grâce à Jean Sarkozy. Ce n'est pas davantage quelqu'un que troublent les inégalités économiques, le bouclier fiscal nous le confirme. Même la laïcité n'est pas un critère si solide: Nicolas Sarkozy lui-même serait sinon un mauvais Français, lui qui est allé prêcher la « laïcité positive » à Saint-Jean de Latran et même à Riyad.

Reste la démocratie sexuelle. Pour être un bon Français, il suffit de la revendiquer. Et pour préserver la différence entre « eux » et « nous », « nous » pouvons bénéficier de cette liberté – pas « eux ». Ainsi du droit à la vie privée, qui « nous » est réservé. Les couples binationaux qui tentent de vivre en France malgré la politique d'immigration « subie » savent bien que la différence de nationalité leur ôte tout droit à la vie privée: suspects a priori, ils sont exposés à toutes les intrusions policières et bureaucratiques dans leur intimité. Bref, il faut préciser la phrase de Nicolas Sarkozy: en France, les femmes sont libres, à condition que ce soient les nôtres. ●

– « nous » ne prenant sens que par contraste avec « eux », tous ces autres inquiétants et indésirables, que faute de civiliser l'on choisit d'exclure et de reléguer. Mais les femmes ne servent pourtant pas qu'à cela, dans le dispositif actuel de l'identité nationale. Sexualiser la devise républicaine, en parlant de liberté sexuelle, d'égalité sexuelle, et, au lieu de fraternité, d'une laïcité pareillement conçue par rapport aux femmes, ce n'est pas seulement faire entrer les questions sexuelles dans la définition républicaine; c'est aussi en évacuer toute autre dimension.

Par exemple, voici comment est définie

▼  
**Parler exclusivement d'égalité entre les sexes, c'est mettre en parenthèses les inégalités de classes, qui sont aussi des inégalités sexuées**  
 ▲

« la France, un pays d'égalité », dans le Contrat d'accueil et d'intégration que doivent déjà signer les étrangers pour résider en France, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007: « L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari, ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est

protégée par la loi ».

C'est rappeler l'article 3 du préambule de la Constitution (« la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »), mais c'est oublier toute référence à l'article premier (« tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés »), pour affirmer seulement qu'en France, « la religion relève du domaine privé ». Aux étrangers, on enseigne donc la démocratie sexuelle, mais non la démocratie raciale ou religieuse.

Et moins encore la démocratie sociale, comme le révèle l'effacement de la fraternité. Parler exclusivement d'égalité entre les sexes, ce n'est donc pas seulement opposer « eux » à « nous »; c'est aussi, au moment où se creusent les inégalités socio-économiques, et alors même que les femmes en sont les premières victimes, du chômage à la retraite, mettre en parenthèses les inégalités de classes, qui sont aussi des inégalités sexuées.

Qu'est-ce qu'un Français – ou plus précisément, un bon Français? Ce n'est pas quelqu'un qui évite les plaisanteries douteuses sur les Auvergnats, Brice Hortefeux nous l'a appris. Ce n'est pas quelqu'un qui méprise les pri-



# Le même et l'autre, le cas de la langue nationale. Notes à propos d'un mauvais débat

**Décrypter l'opération « identité nationale » suppose de recenser ses attendus implicites : les différences sont sommées de se faire discrètes et la pluralité, notamment linguistique, fait figure de désordre.** → par Pierre Boutan  
Maître de conférences honoraire à l'IUFM de Montpellier

Le refus de participer au débat sur « l'identité nationale » repose sur le caractère insupportable des éléments explicites qui le composent, celui d'un ministère qui présente ensemble les deux termes : identité nationale et immigration. La conséquence évidente est que l'immigration est le seul danger qui menace l'identité nationale.

Et recourir à des invariants propres à une nation, c'est bien entendu fonctionner à partir d'éléments essentiels qui sont fabriqués ad hoc, comme le montre une Histoire sortant de mythes tels la lignée imaginaire qui allait de Vercingétorix à Napoléon Bonaparte, en passant par Clovis et Jeanne d'Arc, hélas d'ailleurs remise au goût du jour. On prendra ici l'exemple de la langue, puisqu'elle est mise en avant comme un acquis préalable à la demande de nationalité, alors que sont dépouillées sans vergogne de leurs moyens les associations d'aide aux immigrés.

Pourquoi est-il « douteux d'identifier langue et nation ». Un constat simple permet facilement de le percevoir : il y a moins de deux cents États-nations, et bien plus de trois mille langues... En France, ce sont 75 langues qui sont présentes dans des usages sociaux, comme l'a montré le rapport Cerquiglini, certes avec un apport massif des DOM-TOM.

## La diversité et le jeu des rapports de forces

Le monolinguisme national est une situation d'exception, et identifier français-langue et Français-citoyen ne peut fonctionner ni dans un sens (seuls les Français parlent le français) ni dans l'autre (tous les Français ne parlent que le français). Le propre des langues, c'est qu'elles ne sont pas exclusives, et cette diversité, si elle peut être un mode d'exclusion, est aussi un moyen d'enrichissement par emprunt ou calque. Bien entendu, chaque langue est d'abord soumise aux aléas des rapports de force entre des groupes sociaux qui les portent. Ainsi, vanter les mérites de la francophonie ne saurait faire oublier que cette dernière est le résultat de la période de domination coloniale, plus que de la séduction irrésistible pour la langue de Hugo ou de Claudel. Ce ne sont donc pas leurs qualités propres qui expliquent l'extension ou la régression des langues, mais seulement les rapports de force historiques. La situation de la France, dans laquelle une seule langue est



La pluralité linguistique : tout sauf un handicap

© DR

utilisée comme langue d'État, certes avantageuse économiquement, n'est pas la plus courante.

Les habitudes sont pourtant tenaces, d'autant qu'elles s'inscrivent dans les pratiques linguistiques elles-mêmes. Ainsi, dans beaucoup de langues européennes, on a pris l'habitude d'identifier la « langue maternelle » à la « langue du pays ». Ce n'est qu'en plein XX<sup>e</sup> siècle que les dictionnaires ont commencé à s'interroger sur cette équivalence, pourtant si contraire à l'évidence : si l'enfant apprend bien d'abord la langue au contact de sa mère, adulte la plus proche de lui (même si l'on voit bien que d'autres cas peuvent se présenter), cette langue apprise ne saurait être à tout coup celle de l'État-nation où ils se trouvent.

La situation s'aggrave lorsque, croyant bien faire, les parents d'un côté, les enseignants de l'autre, s'efforcent de nier la pluralité linguistique, en prenant cette situation comme un handicap. Or le bilinguisme, dès lors que certaines précautions sont prises, ne pose aucun problème au jeune enfant, au contraire ! Encore faut-il dans ce cas, comme dans d'autres, sortir de la dangereuse croyance qu'il est naturel d'avoir une seule langue de référence : bien sûr celle du groupe dominant... La langue nationale elle-même, soi-disant « unique », ne porte-t-elle pas trace de ses variations : de lieu (« accent ») ; de génération (ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il

y a un parler jeune) ; d'origine sociale (le parler populaire a ainsi deux formes orales de première personne, le « je » de « joue » devant voyelle ou consonne sonore, le « ch » de « chat » devant consonne sourde, plus riche que la langue « standard », réduite au seul « je ») ; de milieu professionnel (la « pernique » des ouvriers) ?

Et ces variations ne sont-elles pas des éléments d'enrichissement pour la langue commune ? Dès lors, juger de ce qui est « français », ou « pas français » relève d'une hiérarchisation souvent hors de l'usage réel, mais présente dans l'inconscient des locuteurs.

C'est dire que le débat sur : Français/Immigré est d'autant plus douteux qu'il nie que les différences et identités expliquent ensemble les sociétés humaines. Il faut donc en revenir à ce que disait Renan (*Qu'est-ce qu'une nation*, 1882), définissant la nation d'abord comme une volonté politique d'être ensemble, qui donc n'exclut personne a priori. Ce qui bien sûr implique aussi qu'on ne défait pas ce qui fait lien, au prix de tant de luttes de ceux d'en bas contre ceux d'en haut. ●

▼  
Définir la nation comme volonté politique d'être ensemble, qui donc n'exclut personne a priori  
▲



**ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : DES PARCOURS DE RÉUSSITE**

# Université d'Artois : zoom sur la filière AES

Pluridisciplinaire, permettant l'accès à des masters comme à des débouchés professionnels éprouvés, la filière AES souffre pourtant d'une image dévalorisée. L'expérience d'Arras dément ces préjugés !

→ entretien avec Philippe Duez, doyen de la faculté Économie-Gestion-Administration et Sciences sociales, Olivier Petit, MCF, université d'Artois, intervenant filière AES

**Gérard Lauton : La filière AES occupe une place originale dans la carte universitaire. À quels besoins répond-elle, et quels parcours de réussite offre-t-elle chez vous aux étudiants ?**

**Philippe Duez :** Créée sur notre site d'Arras<sup>(1)</sup> en 1992, la filière AES a accueilli près de 1 000 étudiants dans les années 2000 (600 en 1<sup>re</sup> année, 2 DESS). C'était la plus grande composante du domaine. Ces cursus pluridisciplinaires, souvent sans labo de recherche attiré, se sont affirmés dans un paysage bouleversé par le LMD. Nos licences AES et SEG<sup>(2)</sup> ouvrent sur quatre spécialités de master. **Olivier Petit :** L'originalité souvent ignorée de l'AES est sa pluridisciplinarité. Ses étudiants sont réputés l'avoir choisie « par défaut », faute de mieux... Si cette situation existe, elle reste marginale et nombre d'entre eux débutent leurs études à l'université en AES pour son ouverture et sa pluridisciplinarité. Économie, gestion, droit et sciences sociales occupent l'essentiel des cours ; le lauréat de la licence est bien armé pour passer les concours de la fonction publique territoriale... Nos spécialités de Master<sup>(3)</sup> illustrent les débouchés offerts après l'AES : gestion des ressources humaines, des entreprises et des territoires, commerce et vente, domaine bancaire.

**G.L. : Les rapports AES/Économie-Gestion ne sont pas toujours simples. Comment défendre la transversalité de l'AES, ses liens avec la recherche et son rôle d'ascenseur social ?**



Avec près de 14 400 étudiants et professeurs stagiaires, l'université d'Artois est présente sur cinq sites (Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin). Les UFR AES et Économie ont fusionné<sup>(4)</sup> sur le site d'Arras.

**Ph. D. :** Nous avons, en son temps, alerté sur les risques d'absorption de l'AES par le droit. Chez nous un grand domaine s'est organisé sans préjudice, ce qui n'est pas partout le cas en France. Les étudiants d'AES sont excellents en master car ce cursus en fait des gens polyvalents, aptes à intégrer les plus hautes responsabilités. Elle gagnerait à être vue comme plus noble.

**O. P. :** Nous avons certes plus d'enseignants en économie-gestion qu'en droit, sociologie... Mais des enseignants en économie, tels Philippe Duez et moi-même, sont de fervents défenseurs de la filière AES. Nos UFR d'Économie-Gestion et d'AES ont fusionné il y a trois ans et nous avons remodelé nos maquettes vu les exigences ministérielles d'économies d'échelle.

Le semestre S1 commun avec Économie-Gestion n'a pas été créé au détriment de l'AES, chaque filière garde sa spécificité et son identité sur les trois années. La transversalité de l'AES s'exprime notamment dans les masters (thème du rapport au territoire...). Des collègues exerçant en AES et en master font leurs recherches sur le développe-

ment local, le développement durable des territoires... Les liens avec les cursus d'AES sont évidents ; il y a enrichissement mutuel.

La plupart de nos étudiants sont d'origine modeste, les emplois obtenus permettent leur insertion assez rapide dans le milieu professionnel. Ils sont souvent les premiers de leur famille à suivre des études universitaires...

Mais la situation est loin d'être idéale. L'AES est menacée en maints endroits, souvent déconsidérée (à tort) ce qui, avec la baisse démographique, pèse sur les effectifs ; on peut s'inquiéter de l'avenir de l'AES et rappeler qu'elle offre – n'en déplaise à certains – un débouché naturel pour de nombreux bacheliers (filières économiques et sociales...). Il faut renforcer les liens avec les lycées, être présents lors des salons, journées portes ouvertes... L'orientation active peut aussi jouer – malgré ses limites – un rôle important. Un défi de l'AES est de conserver des taux importants de primo arrivants, mais aussi (cf. « Sympa ») qu'ils restent toute l'année jusqu'aux examens. En tant qu'enseignants, nous les aidons à ne pas se décourager. ●

(1) Le droit était à Douai et les sciences éco à Béthune.  
 (2) Sciences économiques et gestion.  
 (3) Économie, gestion, administration & sciences sociales (EGASS) avec les filières AES et économie-gestion et des masters communs.  
 (4) Économie, gestion, administration et sciences sociales (FEGASS).

## Administration et échanges internationaux (AEI)

→ par Jean-Claude Attuel, doyen honoraire de la faculté d'Administration et Échanges internationaux



Conçue pour accueillir des étudiants différents et rompre avec l'échec de près d'un étudiant sur deux à l'université, l'AES de Créteil devenue « AEI » avec la mondialisation s'inscrit dans un projet de société.

Avec près de 4 200 étudiants – 2 600 en L, 1 600 en M – la filière AEI de Paris 12<sup>(1)</sup> est plébiscitée par les bacheliers dont 4 430 ont manifesté un intérêt pour ses cursus. Elle accueille un tiers de

bacheliers technologiques en leur offrant un soutien adapté. Elle propose<sup>(2)</sup> en licence un accompagnement sur trois ans au jeune ayant choisi l'une des deux voies : soit « administration publique »,

visant les métiers des trois fonctions publiques en lien avec l'IPAG<sup>(3)</sup> ; soit « AEI » avec en première année un parcours *général* et un parcours *international* (deux langues), et en deuxième



année des parcours par *option de métier* menant en troisième année vers douze voies selon le type de projet professionnel choisi<sup>(4)</sup>, avec un stage de 3 à 4 mois. Cette approche métiers s'approfondit en master dans les deux spécialités « *administration et management international des territoires* » (e.g. Gestion d'organisme humanitaire), et « *AEI* » avec un accent sur les PME et des spécialisations par zones géopolitiques. Le diplômé aura effectué trois stages substantiels avec suivi individuel (un en M1, deux en M2) intégrés au cursus. Avec un haut niveau de culture générale le rendant apte à s'adapter.

#### UN MODÈLE DIFFÉRENT DE RÉUSSITE

Grâce à l'accompagnement sur trois ans, les taux de passage L1 → L2 sont nettement supérieurs à ceux d'autres filières. Encouragée et aidée, la mobilité internationale se traduit par des double-diplômes, s'appuyant notamment sur des accords avec la Chine. Une enquête sur le devenir après le master montre un taux record d'insertion professionnelle. Dans l'université, notre filière revendique de faire exister un modèle différent de réussite pour une insertion effective des jeunes qu'elle accueille : 33 % de boursiers, 18 % de bacheliers STT poursuivant en master, accompagnement, tutorat et soutien, contrôle continu. C'est tout l'inverse du choix d'une année L1 conçue pour éliminer. La filière bénéficie de deux contextes de recherche et de ses liens avec l'IPAG, qui dans son domaine n'est pas moins excellent que d'autres instituts. Contre l'échec et l'exclusion, nous voulons offrir une vraie chance à tous. ●

*Propos recueillis par Gérard Lauton*

(1) Devenue Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

(2) <http://aei.univ-paris12.fr>

(3) Institut de préparation à l'administration générale.

(4) Ressources humaines, administration et gestion des entreprises, commerce et affaires internationales.



©DR

## FORMATION DES ENSEIGNANTS

# Quel rôle pour la recherche ?

→ par Elisabeth Nonon, IUFM du Nord-Pas-de-Calais, université d'Artois

Une formation d'enseignants de niveau master repose sur un principe d'adossement à la recherche. Mais l'initiation à la recherche ne garantit pas en soi l'élévation de la qualité de formation : il faut réfléchir à ses fonctions dans une formation à l'enseignement.

Une formation de master ne doit certes pas fermer la possibilité pour des lauréats, voire des candidats malheureux aux concours, d'entreprendre un doctorat. Mais cette finalité n'étant pas prioritaire, il faut s'interroger sur l'apport de la recherche dans la formation d'enseignants.

Dans un master, tous les enseignements dans les divers lieux de la formation doivent être irrigués par la recherche et en intégrer les acquis. Cela concerne tant les savoirs disciplinaires pertinents pour enseigner que les modalités de leur enseignement et leur acquisition par les élèves (didactique) et les connaissances accumulées par la recherche en éducation. Tous ces points ont fait l'objet de travaux universitaires reconnus, qui ont fourni des résultats, des publications dont la lecture est un passage nécessaire dans les études à ce niveau. Toutes les dimensions de la formation, y compris les stages peuvent être éclairées par l'évolution des savoirs dans ces domaines. Pour éviter des dérives, il faut respecter des conditions : pluralité des perspectives théoriques, mémoire des approches successives, vigilance sur la validité des résultats et surtout pertinence par rapport aux problématiques d'enseignement.

Sur quelques objets d'investigation précis, significatifs des divers domaines de sa formation, le futur enseignant devra être sensibilisé à ce qu'est une posture de recherche, ses exigences et ses procédures, par la présentation de quelques travaux sur des thèmes en relation avec les enseignements des UE. Ce contact avec des recherches peut avoir différentes fonctions, décisives pour un futur enseignant : montrer la complexité de ce qui paraît évident,

contrecarrer des opinions relevant de la doxa, légitimer le questionnement sur des pratiques ordinaires dont l'importance est méconnue, montrer le processus de construction de connaissances et le statut épistémologique évolutif des modèles et des théories.

Le futur enseignant devra être initié à une pratique de réflexion et d'écriture mobilisant certaines dimensions de la recherche, notamment à travers la réalisation d'un mémoire : construction d'une

▼  
Ce mémoire professionnel peut devenir un véritable mémoire de recherche  
▲

problématique sur un sujet de son choix, pertinent par rapport à l'exercice du métier, au carrefour d'interrogations sur les savoirs et la pratique d'enseignement : investigation théorique permettant de problématiser les notions en les situant dans le champ concerné, recueil et analyse de données, formulation de catégories pouvant éclairer l'activité professionnelle. Ce mémoire professionnel peut devenir un véritable mémoire de recherche, du moins dans certaines disciplines.

La dimension de recherche devient ainsi centrale, en ce qu'elle contribue à la formation de compétences constitutives de l'identité professionnelle : attitude de vigilance et de questionnement face aux savoirs à transmettre et aux démarches des élèves, habitudes d'information et de renouvellement des connaissances, investissement intellectuel dans les tâches ordinaires du métier. Elle ne peut être un domaine réservé à l'intérieur de la formation, relevant des seuls savoirs disciplinaires par exemple. Toutes les dimensions du métier et de l'expérience professionnelle ont vocation à devenir objets de réflexion et d'investigation théorique, en lien avec les questionnements et savoirs accumulés par la recherche en éducation. ●

**DÉCRET ORGANIQUE RÉGISSANT LE CNRS**

# Une volonté de déstructuration

→ par Marc Neveu, responsable du secteur Recherche

Le décret régissant le CNRS en limite l'autonomie scientifique et accentue les pilotages politique et économique. La bataille qui a permis le maintien du CNRS doit se poursuivre contre ces orientations néfastes pour la recherche.

Le nouveau décret organique régissant le CNRS est paru le 1<sup>er</sup> novembre 2009, dans un paysage de pilotage et de restructuration des organismes (CNRS, INSERM, INRA...).

Il est publié après une résistance acharnée des syndicats, des personnels, des instances, qui a mis un coup d'arrêt, certes insuffisant, à la démolition du CNRS et aux suppressions d'emplois. Voir notamment l'avis unanime du Conseil Scientifique de la Recherche et de la Technologie du 29 juin 2009<sup>(1)</sup>.

Le décret supprime au CNRS sa capacité d'évaluer la qualité et la pertinence des recherches en son sein. Les sections du comité national doivent s'appuyer sur les évaluations par l'AERES pour la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche. L'orga-

nisme ne peut se livrer à un travail d'élaboration de politique scientifique reposant sur une évaluation en son sein de la recherche menée, puisque l'évaluation est confiée aux responsables nommés par le pouvoir politique de l'AERES.

Cette même stratégie est à l'œuvre pour l'évaluation de l'INRA<sup>(2)</sup>, où la commission d'évaluation de l'AERES comporte pas moins de trois groupes industriels privés sur dix membres (conflit d'intérêt évident : présence de Total alors que l'INRA relance sa politique sur les agro-carburants !) et suit dans ses conclusions les orientations déjà en cours à l'INRA (réduction du nombre de départements, appel à fusion des centres administratifs, réduction de l'analyse de l'impact de l'INRA au seul aspect économique oubliant le social et l'environnemental, etc.).

**UNE ORGANISATION EN DIX INSTITUTS**

Le décret organise le CNRS en 10 instituts qui pourront se voir confier des missions nationales par le ministre en charge de la



© M. Neveu

recherche. Les instituts étant internes au CNRS, il est incompréhensible qu'on ne lui confie pas en propre les missions nationales d'animation et de coordination. Bien que rien ne s'oppose à l'interdisciplinarité, la disparition des structures chargées de mettre en place ces programmes laisse mal

augurer d'une réelle interdisciplinarité. Ce n'est pas le maintien de l'attribution des budgets aux instituts par le CNRS qui lèvera cette inquiétude.

Le décret confie la gestion de l'organisme à un président qui exerce de fait le rôle de PDG, dont la fonction scientifique est

considérablement réduite. En effet, les directeurs généraux délégués sont nommés par le président et seul l'un d'eux est choisi en raison de ses compétences scientifiques !

Si des combats de la communauté scientifique unie, notamment au printemps 2009, ont permis d'éviter la disparition du CNRS, le SNESUP dénonce la volonté ministérielle d'engager, par la publication de ce décret, la déstructuration du CNRS. Les crédits distribués aux laboratoires (en faible augmentation), l'objectif de la ministre « de structurer le paysage de la recherche en instituts et alliances » (voir à ce sujet le plan stratégique de l'INSERM<sup>(3)</sup>), la prime dite d'« excellence scientifique<sup>(4)</sup> » (véritable mise en cause du statut des chercheurs), la volonté de marginaliser la représentation des chercheurs dans les conseils scientifiques par un mode de scrutin inique en sont autant de signes. ●

Les directeurs généraux délégués sont nommés par le président et seul l'un d'eux est choisi en raison de ses compétences scientifiques !

**LE 44<sup>e</sup> CONGRÈS DU SNCS-FSU**

Le 44<sup>e</sup> congrès du SNCS-FSU s'est tenu à l'université d'Orléans du 26 au 28 novembre 2009 alors que la recherche publique et l'enseignement supérieur sont profondément désorganisés par la politique gouvernementale.

Dans sa motion finale, le congrès apporte son soutien aux mouvements analogues aux puissantes luttes anti LRU qui se développent dans de nombreux pays confrontés à des politiques similaires. Le SNCS souligne le rôle néfaste du processus de Bologne et de la stratégie de Lisbonne qui visent à soumettre la recherche et l'enseignement supérieur aux exigences d'un marché mondialisé par groupes industriels privés.

Cette orientation néfaste à la fois pour l'avenir de la société et celui de l'économie stérilise l'accès à de réelles nouvelles connaissances. En conséquence, le congrès réitère sa demande de mise hors AGCS (Accord général sur le commerce et les services) et hors OMC (Organisation mondiale du commerce) de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

Les politiques suivies par les différents gouvernements dessaisissent les communautés scientifiques et universitaires de leurs prérogatives et de leurs droits. Aucun contre-pouvoir n'est reconnu. Un des objectifs majeurs du congrès est de réaliser les convergences intersyndicales au niveau national et international pour restituer la liberté de recherche et la liberté académique aux scientifiques et aux universitaires.



Patrick Monfort

Une nouvelle direction a été élue : Patrick Monfort (CNRS, INEE<sup>(1)</sup>, Montpellier) secrétaire général, Christophe Blondel (CNRS, INP<sup>(2)</sup>, Orsay) trésorier,

Chantal Pacteau (CNRS, INEE, Jussieu) et Philippe Büttgen (CNRS, INSHS<sup>(3)</sup>, Villejuif) secrétaires généraux adjoints. Jacques Fossey, membre du BN

- (1) Institut écologie et environnement.
- (2) Institut de physique.
- (3) Institut de sciences humaines et sociales.

# SOS Palais de la Découverte !

→ par Pierre Audin, médiateur scientifique au département de mathématiques du Palais de la Découverte

Le lieu légendaire du Palais de la découverte donnant depuis 72 ans un accès du public à la science en actes est en sursis.

Seule une mobilisation majeure est en mesure de le sauver.

## LES DATES-CLÉS : 1937, 1938, 2007, 2009

• **1937** : expositions (Universelle, Coloniale, du Front Populaire) ; 2 millions de visiteurs passent dans le Grand Palais consacré à une exposition scientifique dont Jean Perrin, prix Nobel de physique, est le maître d'œuvre : le Palais de la Découverte.

• **1938** : Jean Perrin et Jean Zay, symboles respectifs de la science et de l'éducation, rouvrent le Palais de la Découverte passant d'exposition temporaire à musée permanent.

Au fil des ans, le Palais se fabrique une identité : il montre au visiteur la science en train de se faire devant lui, celle qui s'élabore dans les laboratoires. Il devient peu à peu la maison commune où public et scientifiques sont heureux de se rencontrer.

Les générations passent, les scientifiques se souviennent avoir pris le virus en visitant le Palais, en famille ou avec leur classe. L'enseignant y emmène ses élèves, parce que ses enseignants l'y ont emmené, quand il était élève.

La société évolue, la poussière tombe sur le Palais de la découverte qui a perdu une majuscule mais pas sa majesté.

Les gouvernements passent, promettent des budgets de rénovation ;

gauche, droite, gauche, droite, rien ne vient. Le personnel déploie des trésors d'ingéniosité pour continuer, coûte que coûte, à montrer les expériences, la science en train de se faire qui donne envie de devenir scientifique.

▼  
Générosité, sincérité,  
gratuité des scientifiques  
laissent la place à la mode,  
au profit et à la publicité  
au service du CAC40  
▲



Sauver le lieu...  
et l'esprit du lieu !

• **2007** : la gratuité ne paye plus, seul le privé trouve grâce auprès du pouvoir politique dont l'univers est le *bling-bling*. Des bureaucrates sans idée inventent ce qu'ils croient être des concepts alors que ce ne sont que des caprices. La RGPP passe sur la culture : il faut éliminer les fonctionnaires, faire place à l'économie de la connaissance. Le savoir n'est plus gratuit, la science doit se vendre.

• **2009** : coup d'essai, le Grand Palais annexe en janvier la plus grande salle d'exposition du Palais de la découverte, dans l'indifférence générale de la direction. Scientifiques, enseignants, visiteurs, personnel se battent pour le protéger. La fin approche, les dinosaures résistent. Le couperet tombe le 2 décembre : le conseil des ministres approuve le projet concocté en haut lieu. Le Palais disparaîtra le 31

décembre, et les quelques forces qui lui restent seront utilisées avec celles de la Cité des sciences et de l'industrie pour des projets virtuels et coûteux : *serious games, web-TV, portail ressources* prendront le pas sur le réel des phénomènes. Générosité, sincérité, gratuité des scientifiques laissent la place à la mode, au profit et à la publicité au service du CAC40.

• **2010** : après 72 ans au service du public, dans le service public, et avec un immense succès, le Palais de la découverte arrive-t-il à la fin du parcours ? Pour partir en beauté, mais aussi pour résister, il donne rendez-vous tous les matins à 9h30 dans le hall d'entrée à ses fans, aux irréductibles, enseignants, scientifiques, visiteurs. Apportez thermos de café, croissants, mais aussi bonne humeur, désintéressement, intérêt, solidarité, pour y rencontrer ses acteurs. La dernière image du Palais sera conforme à son histoire et à la légende qui se dessine déjà : une institution au service de la diffusion par ses acteurs de la science dans l'humanité. Le soi-disant musée du 21<sup>e</sup> siècle, autoproclamé « *de référence internationale* » va devoir se mesurer à la trace laissée par le Palais de la découverte dans la mémoire du public et des scientifiques. Venez au Palais et fabriquons une légende qui fera regretter au pouvoir d'avoir voulu assassiner l'esprit du Palais de la découverte ! Trouvons ensemble les voies et les moyens de sauver ce lieu emblématique d'un accès de tous au savoir. ●

## BRAS DE FER CONTRE LA RGPP DANS LA CULTURE

Les personnels des musées sont en grève contre les conséquences dramatiques de la RGPP pour leur avenir, qui donne lieu à des fermetures totales ou partielles de musées (Orsay, Gustave-Moreau, Châteaux de Versailles et de Pau, Musée Picasso à Vallauris...) et de monuments historiques (Arc de triomphe, Sainte-Chapelle, Azay-le-Rideau, Aigues-Mortes...). Au Centre Pompidou, 40 % des effectifs partent en retraite dans les 10 ans ; avec la « norme » de non-remplacement d'un départ sur deux, il y aurait 26 emplois en moins en 2010 et 23 en 2011. À la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), sur 254 agents, 82 ont plus de 55 ans ; 42 au moins seront partis avant 2015, plus de 20 postes seraient supprimés d'ici 2015. Relayant le mouvement initié par le Centre Pompidou et la BPI, l'intersyndicale nationale Culture a déposé un préavis de grève reconductible. Le SNESUP, le SNASUB, le SNAC et toute la FSU sont partie prenante de ce mouvement.

# Robert Kandel

DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS

## La catastrophe climatique

Si nous ne choisissons pas des modes de production moins gourmands en énergies fossiles, nous ne pourrons éviter une mue climatique si rapide que nous éprouverons de grandes difficultés à nous y adapter.

**Dans votre livre *La catastrophe climatique* vous parlez de « catastrophe imminente ». Sur quelles données étayez-vous ce diagnostic ?**

La catastrophe climatique imminente consiste dans la modification, en moins d'un siècle, des conditions physiques qui déterminent les possibilités de vie à la surface du globe. Ce passage à une nouvelle carte bioclimatique, en un temps court, sera accompagné par une multiplication de catastrophes météorologiques « ordinaires ».

Cette catastrophe est imminente si nous continuons à changer la composition de l'atmosphère par les émissions de gaz à effet de serre, de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) en premier lieu. La quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère a augmenté de 22 % depuis 1958 et de presque 40 % depuis 1750. L'analyse rigoureuse de l'évolution de la composition isotopique et des bilans montre que, *sans aucun doute*, l'augmentation résulte des émissions croissantes de CO<sub>2</sub> par la combustion de carburants fossiles.

Les activités humaines renforcent ainsi l'effet de serre. Celui-ci réchauffe la surface et les basses couches atmosphériques du globe. Le renforcement *croissant* domine désormais l'évolution du climat. Les mesures du réchauffement de la surface et de la basse atmosphère correspondent bien au renforcement de l'effet de serre. Les mesures de la pénétration du réchauffement dans tous les océans aussi, tout comme le recul de la plupart des glaciers de montagne et la disparition croissante des glaces de l'Arctique. Depuis 1970, de décennie en décennie, la Terre se réchauffe.

Si les pays industrialisés ne font pas rapidement la transition vers des modes de production moins gourmands en énergies fossiles, si les pays émergents ne passent pas à un nouveau modèle, le renforcement anthropique de l'effet de serre changera de plus en plus rapidement les climats – températures, ressources en eau douce, risques d'événements extrêmes. Pour beaucoup, ce sera catastrophique, et si l'on dépasse un seuil mal défini, ce pourra être la catastrophe, une mue climatique si rapide que même les sociétés les plus avancées auront les plus grandes difficultés pour s'adapter.



▼  
**Comment concilier  
 la diminution de moitié  
 des émissions de GES d'ici 1950  
 avec les aspirations légitimes  
 à un bon « niveau de vie » ?**  
 ▲

**Comment éviter cette catastrophe ?**

Le changement climatique engagé va perdurer pendant des siècles. Si l'on fixe le seuil de réchauffement planétaire à ne pas dépasser à 2°C, il faut diminuer de moitié les émissions mondiales de GES d'ici 2050. Comment concilier cela avec les aspirations légitimes à un bon « niveau de vie » ?

Il faut trouver moyen de produire l'énergie avec moins d'émissions de GES. Saura-t-on développer assez rapidement la « séquestration » du CO<sub>2</sub> produit par la combustion ? Là où l'on passe du charbon et du fioul au gaz naturel, on émet moins de CO<sub>2</sub> par kilowatt-heure. Avec l'énergie nucléaire, on ne relâche pas dans l'air, de façon incontrôlée, des milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>. Avec l'hydraulique, énergie renouvelable si le changement climatique n'assèche pas la source de l'eau, pas de production de CO<sub>2</sub>, mais

occupation de cette ressource limitée qu'est l'espace. De même pour les autres énergies renouvelables – le solaire, l'éolien. De même pour les « bio » ou plutôt agro-carburants. Dans quelles conditions ces énergies sont-elles réellement renouvelables, et seront-elles en compétition avec la production agro-alimentaire et les forêts naturelles ?

Il est dans l'intérêt du développement dans les pays du « Sud » d'apprendre à faire mieux avec moins, à dépenser moins de ressources non-renouvelables pour assurer le mieux-être de la population. Faire mieux, c'est chez nous mettre à niveau l'isolation thermique de l'habitat, où la gabegie est énorme. C'est améliorer les transports publics, faire du transport par rail plutôt que par route. Mais il faut investir pour changer les infrastructures, investir aussi dans la recherche, pour pouvoir fabriquer de meilleures cellules solaires, etc. et pour savoir plus en détail comment le changement climatique va affecter les différentes parties du globe.

**Qu'attendez-vous du sommet de Copenhague ?**

Je juge positif le fait que l'Union européenne arrive avec des projets ambitieux, les États-Unis en reconnaissant l'urgence du problème et la Chine la nécessité de participer à l'action. Quant aux pays du Sud, ils commencent aussi à reconnaître cette réalité.

Ceci dit, s'il y a accord, ce sera certainement insuffisant. La réunion de Kyoto a été un succès : les États-Unis ont signé pour 7 % de réduction, l'UE-15 pour 8 %. Mais le Protocole de Kyoto a été un échec, en grande partie à cause de l'incapacité de l'administration Clinton-Gore d'obtenir sa ratification et du retrait de la signature des États-Unis par l'administration Bush-Cheney. Aujourd'hui, même l'UE à 15 est bien mal partie pour tenir son engagement de 8 %. Dans l'ensemble, il y a eu réduction des émissions de GES par l'UE à 27 comme par l'ensemble des pays de l'Annexe I du Protocole, uniquement parce que le système soviétique s'est effondré. Donc, même s'il y a un succès à Copenhague, il faudra veiller à ce qu'il soit suivi dans les faits. Ce ne sera pas facile. ●

*Propos recueillis par  
François Bouillon*

# Mobilisation dans les universités en Europe

→ par Marc Delepouve,  
co-responsable du Secteur International

Douze pays européens connaissent une mobilisation depuis fin octobre: Albanie, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pays-Bas, Suisse, Royaume-Uni. Se succèdent occupations d'amphis et évacuations par les forces de police. Dans ce contexte le GEW d'Allemagne et le GÖD d'Autriche, homologues de la FSU, ont lancé un appel européen, signé en France par le SNESUP et le SNES : **Le temps est venu d'un tournant européen dans la politique de l'éducation. Étudiants et personnels unis contre la destruction de l'éducation. Les syndicats de l'enseignement soutiennent les protestations des étudiants à travers l'Europe.** Les universités européennes sont chroniquement sous-financées. Alors que des milliards d'euros sont immédiatement mobilisés pour sauver les banques, les gouvernements ne trouvent pas l'argent indispensable pour l'investissement dans le futur par l'éducation. Les jeunes sont ainsi privés d'espoir. Les enfants des familles ayant un faible niveau d'étude et de bas revenus sont fortement sous-



© DR

représentés dans l'enseignement supérieur. Le Processus de Bologne promettait de meilleurs cursus et une plus grande mobilité, mais dans de nombreux pays européens sa mise en place aggrave les choses. Les universités sont ainsi soumises au marché, à la compétition ; elles sont restructurées comme des entreprises. Les conditions de travail et les statuts sont progressivement flexibilisés, et les CDD se développent rapidement. Cela dégrade la qualité de l'éducation et réduit l'attrait pour les professions de l'enseignement et de la recherche. (...).

L'Appel dans son intégralité, en anglais : [http://www.gew.de/Aufruf\\_von\\_23\\_Bildungsgewerkschaften.html](http://www.gew.de/Aufruf_von_23_Bildungsgewerkschaften.html) ●



© DR



© DR

## STOP À LA RÉPRESSION EN TUNISIE



Suite à un coup monté et à un simulacre de procès, le journaliste Taoufik Ben Brik a été à nouveau incarcéré. La vraie raison de cet acharnement est son opposition publique au régime dictatorial du général président Zine El Abidine Ben Ali, et ses commentaires sur la façon caricaturale dont il s'est fait réélire pour la cinquième fois.

Transféré à 130 km de Tunis dans la sinistre prison de Saliana, quasiment interdit de visite et de médicaments, Taoufik Ben Brik a observé une grève de la faim de huit jours et reste très affaibli. On craint pour sa vie en raison de son état de santé et de ses conditions déplorables de détention.

Quant aux responsables de l'UGET<sup>1</sup>, ils continuent d'être arrêtés, incarcérés, passés à tabac et exclus de l'Université du fait de leurs mouvements contre des réformes autoritaires et des entraves au fonctionnement de leur organisation syndicale.

Avec le SNESUP, chaque universitaire peut s'associer à des initiatives de solidarité concrète envers ces militants pour l'arrêt des poursuites, leur libération et leur réhabilitation (pétitions, appels, communiqués de presse...). Le gouvernement français doit reconnaître et condamner l'extrême détérioration des libertés politiques en Tunisie.

Lien : <http://www.tunezine.com>.

i. Union Générale des Etudiants Tunisiens

# AG de l'IE/CSEE

→ par Marc Delepouve

La plupart des syndicats européens de l'enseignement sont membres de l'IE/CSEE qui résulte d'un rapprochement entre deux organisations préexistantes : la composante européenne de l'Internationale de l'Éducation (IE), couvrant 45 pays du continent, et le Comité syndical européen de l'éducation, lié à la CES<sup>1</sup>, couvrant les vingt-sept pays membres de l'UE et ceux de l'AELE<sup>2</sup>. Du 23 au 25 novembre, s'est tenue à Varsovie son Assemblée générale. Odile Cordelier (SNES) a été réélue vice-présidente.

Sur le projet d'action des trois années à venir, le SNESUP est notamment intervenu en faveur d'un bilan et d'une analyse critique de la stratégie de Lisbonne. En effet, si nombre de positions défendues par l'IE/CSEE sont nôtres, il y a par contre une absence de propos à l'encontre de cette stratégie, et même implicitement une position en sa faveur.

À noter une importante participation de l'IE/CSEE à un récent procès de plusieurs dizaines de syndicalistes turcs, avec finalement la libération de ceux-ci, certains détenus depuis six mois. Mais l'affaire peut rebondir...

La participation du SNESUP à l'AG de Varsovie a notamment permis :

- La diffusion et la mise en débat de nos analyses et propositions. Certains syndicats sont très réceptifs. Il y a lieu de faire évoluer pas à pas des positions de l'IE/CSEE.
- Le renforcement des relations bilatérales, ainsi que du réseau Printemps 2010 et du réseau Éducation du Forum social européen (FSE).
- L'approfondissement de la connaissance du syndicalisme enseignant européen et des évolutions idéologiques des pays d'Europe.

Cette réunion a été l'occasion pour le GEW allemand et pour le GÖD autrichien de proposer aux syndicats européens de signer le texte d'appel ci-dessous. ●

1. Confédération Européenne des Syndicats.
2. Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.



© DR

# Savoirs partagés et pensée libre

→ Entretien avec Marie-Claude L'Huillier, professeur émérite des universités...

Créée en 2004, l'université populaire des Hauts-de-Seine allie des cycles de conférences et la création d'événements. En plein essor, elle souhaite aller plus loin dans l'innovation pédagogique.

**Dans « université populaire », le mariage des deux termes « université » et « populaire » ne va pas de soi. Le mot « université » peut-il faire peur ?**

Le choix des deux termes accolés, « université » et « populaire » s'est imposé aux initiateurs de l'Université populaire des Hauts-de-Seine dans le contexte de développement de ces formes de diffusion des savoirs, parce qu'il correspondait à leur démarche et s'inscrivait dans les finalités qu'ils ont assigné à cette association. Toutefois, les discussions lors d'Assemblées générales ou de CA font apparaître que le mot même d'« université » peut éloigner de nous le public que nous souhaitons atteindre. Il fait peur, il éloigne, parce qu'il renvoie à un monde, celui des études que nous n'avons pas faites nos adhérents en général. Sa connotation lourde est celle d'un monde confiné de spécialistes du savoir et de la culture. Franchir le seuil des cours constitue à Gennevilliers comme ailleurs, dans nos communes de banlieue, un pas difficile. L'adjectif « populaire » ne suffit pas toujours à casser cette image d'un lieu réservé à une « élite ». Il convient donc non seulement de continuer sur notre lancée et de s'en satisfaire, mais d'ouvrir encore davantage nos propositions pour aller à la rencontre d'un public qui ne vient pas à nous.

**Quelles sont donc les finalités que vous avez assignées à votre association ?**

Le manifeste de l'Up 92 de 2003 indique bien les perspectives qui sont les nôtres et nous y souscrivons toujours. Il s'agit bien d'une université, d'une association, comme le sens premier du vocable le signifie, que nous concevons comme un lieu d'imagination, de formation, d'apprentissage à l'exercice de la pensée critique. Elle est populaire parce qu'elle est ouverte à tous et à toutes, afin de donner accès à des savoirs qui ne doivent pas rester le privilège de quelques spécialistes. Elle s'adresse à chacun, sans condition de niveau d'études. Mais aussi parce qu'elle est le lieu où il est possible de réfléchir à des questions qui nous traversent, dans nos diversités et nos richesses. Ses finalités demeurent les mêmes, promouvoir une démarche de réflexion critique, d'ouverture des savoirs à tous dans un lieu d'imagination, de formation, d'apprentissage de la pensée pour comprendre et penser le réel.

**Quelles ont été les actions mises en œuvre pendant ce quinquennat ? Quelle est l'origine des financements ? Quels sont les partenaires ?**

Les actions mises en œuvre et le pouvoir d'attraction de notre UP 92 sont étroitement liés à son organisation, à son mode de fonctionnement et au dynamisme de ses adhérents. Ainsi s'est-elle développée, depuis ses débuts à Gennevilliers en 2004, sur plusieurs sites. Des groupes locaux se sont implantés à Asnières, à Nanterre, à Antony. Des cours



ont lieu dans des Comités d'Entreprise (SNECMA et EDF) et à la Maison d'Arrêt de Nanterre. Le nombre d'adhérents s'est accru : il dépassera largement 300 en 2009-2010. Ses ressources sont constituées par les cotisations de ses adhérents, une contribution volontaire pour chaque cours, les subventions de collectivités locales ainsi que le bénévolat de certains enseignants. Elle est subventionnée par la Ville de Gennevilliers, la Ville de Nanterre, le Conseil général des Hauts-de-Seine, le Conseil régional d'Ile-de-France. Elle vient de recevoir d'ailleurs l'appui de la Région Ile-de-France (Initiative

Projets citoyens), qui a salué ainsi le projet des Rencontres d'Histoire critique et des cours sur la démocratie et les mouvements sociaux.

Elle développe des partenariats : elle est partenaire du Collège International de philosophie, de La Ligue de l'Enseignement 92 et du SPIP. Ponctuellement, des Cahiers d'Histoire et de la Maison du Développement Culturel de Gennevilliers, où elle est domiciliée, pour des initiatives. Les responsabilités outre l'AG, le CA et le bureau, appartiennent à des commissions de travail. La commission de programmation se charge de la proposition et du calendrier des cours (entre 15 et 22 participants) et des conférences mensuelles destinées à un public plus large. Les cours proposent en général cinq séances de 2 heures, le soir ou l'après-midi. Le souci de préserver la qualité scientifique des cours et des conférences nous conduit à faire appel à des spécialistes reconnus qui partagent nos propres préoccupations (34 intervenants en 2009-2010).

**Quels sont vos projets pour les années à venir ?**

Continuer à créer l'événement. Ainsi, les premières Rencontres d'Histoire critique « Vivre la ville », les 27 et 28 novembre 2009, en partenariat avec les Cahiers d'Histoire, ont pu se dérouler avec le soutien de la Ville de Gennevilliers, de la Région IDF comme « projet citoyen », et une collaboration avec des institutions locales, la MDC pour un spectacle pour enfants sur la ville, les bibliothèques. Elles ont réuni avec succès, historiens, éditeurs et associations.

L'université populaire va continuer une ouverture grand public en 2010 sous la forme d'une discussion de Gérard Bras et de M. Vaujour sur le film de Fabienne Godet au cinéma Jean Vigo. Mais il nous apparaît nécessaire de continuer à réfléchir sur notre public, la forme pédagogique de nos cours et conférences, le caractère festif à donner à certains événements.

Nous avons entrepris de créer depuis longtemps un fonctionnement dynamique avec le système des « référents » pour chaque cours et la commission de référents aux cours, composée de quatorze personnes. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin dans l'innovation pédagogique. ●

**Propos recueillis par François Bouillon**

# Résultats du vote SNESUP pour le Congrès national de la FSU

Les syndiqués du SNESUP étaient appelés à voter, entre le 5 et le 26 novembre, sur l'activité et l'orientation de la FSU dans la perspective de son congrès, à Lille du 1<sup>er</sup> au 5 février 2010.

Voici les résultats de leur vote.

Inscrits	Votants	blancs/nuls	Exprimés
6 247	1 347	58	1 289



## Orientation fédérale nationale

UA et sans tendance	Initiative EE	EMANCIPATION	«PRSI»	FU
752	419	75	24	19

## Rapport d'activité fédérale nationale

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE	EXPRIMÉS
787	263	256	14	1 320

### Fenêtre «Éducation»

A	B	EXPRIMÉS
632	415	1 047

### Fenêtre « Vie fédérale »

A	B	EXPRIMÉS
270	506	776

### Fenêtre «Formation-recrutement des maîtres»

A	B	EXPRIMÉS
412	630	1 042

## LE SNESUP INVITÉ EN TUNISIE À PROPOS DU LMD

Le 2 décembre à Tunis, la FGESRS (Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique), organisait un séminaire sur le LMD en Tunisie trois ans après.

Invités : les syndicats CNES (Algérie), SNESUP (Maroc), SNESUP (France).

Jacques Degouys, ancien élu du CNESER et du Comité de suivi Licence, a commenté la mise en œuvre du LMD en France depuis 2002.

## Hommage

### Jean Vovelle (1933-2009)



©DR

Jean Vovelle nous a quittés le 6 mars 2009, bien trop tôt. Il était professeur de zoologie à l'université Pierre et Marie Curie (Paris 6) jusqu'en 1998. C'était un pilier du SNESUP dans cette Université. Un pilier discret, mais efficace et intègre. Enseignant et chercheur reconnu et apprécié, il savait aussi prendre des responsabilités dans la gestion des instances universitaires (UFR, commission de spécialistes...), comme à la Société zoologique de France dont il était « l'Archiviste ». Doté d'un humour caustique, pas toujours bien compris de ses collaborateurs et collègues, il était cependant d'une grande sensibilité et d'une humanité à toute épreuve, qu'il tenait de l'éducation rigoureuse donnée par ses parents, instituteurs chartrains.

Disciple de Marcel Prenant, chez qui il prépara sa thèse de doctorat, c'était un spécialiste des structures rigides chez les invertébrés marins. Domaine qu'il explora avec des techniques éprouvées qu'il améliora (cytochimie et histochimie) ou nouvelles (microsonde de Castaing).

C'était aussi un homme de grande culture. Il partageait avec son épouse, notre collègue, qui en fit son métier, une passion pour la peinture, pour Magritte et le surréalisme.

Le SNESUP se devait de lui rendre hommage, et d'exprimer à José, son épouse, à leur fils, à Michel son inséparable frère jumeau, lui aussi notre collègue et camarade, à sa famille et à ses amis, toute notre sympathie.

*Claude Seureau, biologiste, son ami de très longue date.*

**1<sup>ÈRE</sup> SOLUTION DE GESTION DE PLANNING ANNUEL**

# **HYPERPLANNING**



**Installez Hyperplanning en réseau  
avec son serveur internet,  
et évaluez pendant 6 semaines\*  
l'ensemble de ses fonctionnalités !**

*(\* Durant ces 6 semaines notre assistance répondra à toutes vos interrogations)*



HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL  
**INDEX-EDUCATION.COM**